
RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE TRANSPARENCE

2025



SAVOIR PARTAGER

LES SAVOIRS

SOMMAIRE

02

HERVÉ RONY
ÉDITO

03

SABINE MADELEINE

04

CHIFFRES CLÉS
2025

07

GOUVERNANCE

15

ACTIVITÉ
2025

27

PERCEPTIONS

37

RÉPARTITIONS

47

RELATIONS
AVEC LES OGC

55

COÛT ET FINANCEMENT
DE LA GESTION

61

ÉTATS FINANCIERS

67

ACTION CULTURELLE

78

ÉQUIPE CFC

81

ANNEXE
ÉTATS FINANCIERS

93

RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

98

CONTACTS

HERVÉ RONY

PRÉSIDENT DU CFC



© B. Geminel

Chères associées, chers associés,

L'année 2025 a été à la fois une année de continuité et de transition et je veux saluer Guillaume MONTÉ-GUDET qui a présidé le CFC en 2025 avec une implication exceptionnelle.

Une année de continuité, car le CFC a poursuivi sa croissance, atteignant plus de 70 M€ de droits collectés, confirmant ainsi son rôle central au service de la rémunération des auteurs et des éditeurs pour les utilisations de leurs contenus. Une continuité qui s'est notamment traduite par le renouvellement de tous les grands accords structurants conclus dans le secteur pédagogique.

Une année de transition, car après le départ de sa précédente direction, les administrateurs se sont fortement mobilisés autour du président et du manager de transition, Laurent MAILLE, afin de préparer l'avenir du CFC et lui donner les moyens de répondre durablement aux défis qui se présentent à lui.

Cette mobilisation s'est concrétisée par l'adoption d'une feuille de route ambitieuse visant à renforcer la robustesse du CFC, sa gouvernance, la transparence de son fonctionnement et sa capacité à accompagner les évolutions du secteur. Les travaux engagés sur les statuts, la gestion analytique des charges, la redéfinition des process, le nouveau schéma directeur des systèmes d'information, la structuration

des ressources humaines ou encore la mise en place d'un groupe de travail avec les auteurs et éditeurs sur l'intelligence artificielle, constituent autant de fondations destinées à consolider le CFC de demain. À ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs du CFC, les équipes, la direction de transition ainsi que tous les auteurs et les éditeurs pour leur implication.

Cette année a également été marquée par l'arrivée de la nouvelle directrice générale, Sabine MADELEINE. Son expérience, sa connaissance à la fois du CFC et des écosystèmes de la presse, du livre et de la propriété intellectuelle ainsi que son engagement pour le collectif, vont constituer le pilier de la nouvelle étape qui s'ouvre aujourd'hui pour notre organisme.

Les défis sont nombreux, mais j'aborde l'avenir avec confiance. Le CFC dispose en effet aujourd'hui d'une gouvernance solide, d'une direction performante et d'équipes engagées qui partagent une même ambition : garantir la protection des contenus et la juste rémunération des ayants droit grâce à une gestion collective performante, efficace et transparente.

C'est avec cette conviction que nous poursuivons, en 2026, la transformation que nous mettons en œuvre au service de tous les ayants droit.

Hervé RONY

SABINE MADELEINE

DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CFC



C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'ai rejoint le CFC en novembre dernier pour en assurer la direction générale.

Pour en avoir été administratrice et présidente, je mesure pleinement à quel point le CFC occupe une place essentielle dans l'écosystème des connaissances et des savoirs et dans le soutien à la création éditoriale.

Aujourd'hui, dans un environnement en profonde mutation – transformation des usages, pression économique sur les marchés du livre et de la presse, montée en puissance des plateformes et de l'intelligence artificielle – la mission du CFC prend une dimension renouvelée.

Plus que jamais, le partage des savoirs suppose un partage de responsabilité.

Sous l'impulsion et grâce à la mobilisation du Conseil d'administration, les travaux lancés en 2025 vont permettre au CFC d'adapter ses modes de fonctionnement, de renforcer sa capacité d'action et de répondre aux attentes des ayants droit et des utilisateurs.

La performance du CFC s'inscrit en outre dans une dynamique de transformation organisationnelle que nous avons engagée dès le début de l'année 2026. Nous poursuivons également nos actions pour mieux comprendre les évolutions des pratiques, notamment liées à l'IA, afin d'anticiper les nouveaux besoins de gestion collective.

Ces éléments permettront de répondre aux objectifs stratégiques du CFC qui reposent sur la qualité des services et des échanges avec les ayants droit, le renforcement de sa notoriété, l'essor de la conversion des usages des contenus en licences et, bien entendu, la maîtrise de ses coûts.

Je remercie chaleureusement les administrateurs, l'ensemble des collaborateurs et les partenaires du CFC pour leur accueil, car c'est collectivement que nous construirons pour demain un CFC qui relève les défis d'aujourd'hui : faire des évolutions technologiques des opportunités (et non des obstacles) et continuer de garantir, dans la transparence et la responsabilité partagée, une juste rémunération des ayants droit.

Sabine MADELEINE

CHIFFRES CLÉS 2025

ACTIVITÉ

70,5 M€

COLLECTÉS

+2,6 M€

par rapport à 2024

61,4 M€

REVERSÉS AUX AUTEURS
ET AUX ÉDITEURS

+3,2 M€

par rapport à 2024

786

NOUVELLES LICENCES
SIGNÉES

avec les organisations

62 600

ŒUVRES FRANÇAISES
CONCERNÉES
PAR LES RÉPARTITIONS
DE DROITS, publiées par

4 700 éditeurs

311

NOUVEAUX MANDATS
SIGNÉS

AVEC LES ÉDITEURS pour
les rediffusions numériques

10,15 %

TAUX MOYEN
DE PRÉLÈVEMENT
sur redevances

725

CONTRÔLES RÉALISÉS
par les agents assermentés
du CFC

97

ACTIONS CULTURELLES
soutenues

CHIFFRES CLÉS 2025

DROITS GÉRÉS

DROIT D'AUTEUR DU LIVRE ET DE LA PRESSE

UNE BASE DE DONNÉES DE **474 400** ŒUVRES
dont **9 300** NOUVELLES ŒUVRES DÉCLARÉES EN 2025

REPRODUCTIONS PAPIER DE CONTENUS DE LIVRES ET DE PRESSE

LE CFC REPRÉSENTE
TOUS LES LIVRES ET TITRES DE PRESSE
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

SECTEURS PÉDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL
/ Gestion collective obligatoire
/ Agrément du ministère de la Culture depuis 1996

REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE PRESSE ET DE LIVRES

680 ÉDITEURS
dont **53** MANDATS SIGNÉS EN 2025

CONTENUS DE PRESSE (écrite et audiovisuelle)
rediffusés par les entreprises et administrations
/ Gestion collective volontaire

343 ÉDITEURS
dont **115** MANDATS SIGNÉS EN 2025

rediffusés par les plateformes de veille web
/ Gestion collective volontaire

989 ÉDITEURS
dont **55** MANDATS SIGNÉS EN 2025

CONTENUS DE LIVRES ET DE PRESSE
**rediffusés par les établissements d'enseignement
et de formation**
/ Gestion collective étendue

1 380 ÉDITEURS
dont **88** MANDATS SIGNÉS EN 2025

AU TITRE DE LA COPIE PRIVÉE DE LA PRESSE
/ Gestion collective volontaire

DROITS VOISINS DE LA PRESSE

REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE PRESSE

par les plateformes BtoB - perception et répartition
par les grandes plateformes BtoC - répartition

Accords avec la société DVP
(la société des Droits Voisins de la Presse)

172 ÉDITEURS ADHÉRENTS À DVP
82 MANDATS CFC



GOUVERNANCE

une gouvernance paritaire par les auteurs
et les éditeurs de livres et de presse

**ART. R.321-14, II - 4°- 6°
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

LE CFC

LE CFC EST ADMINISTRÉ PARITAIREMENT PAR 3 COLLÈGES D'AYANTS DROIT

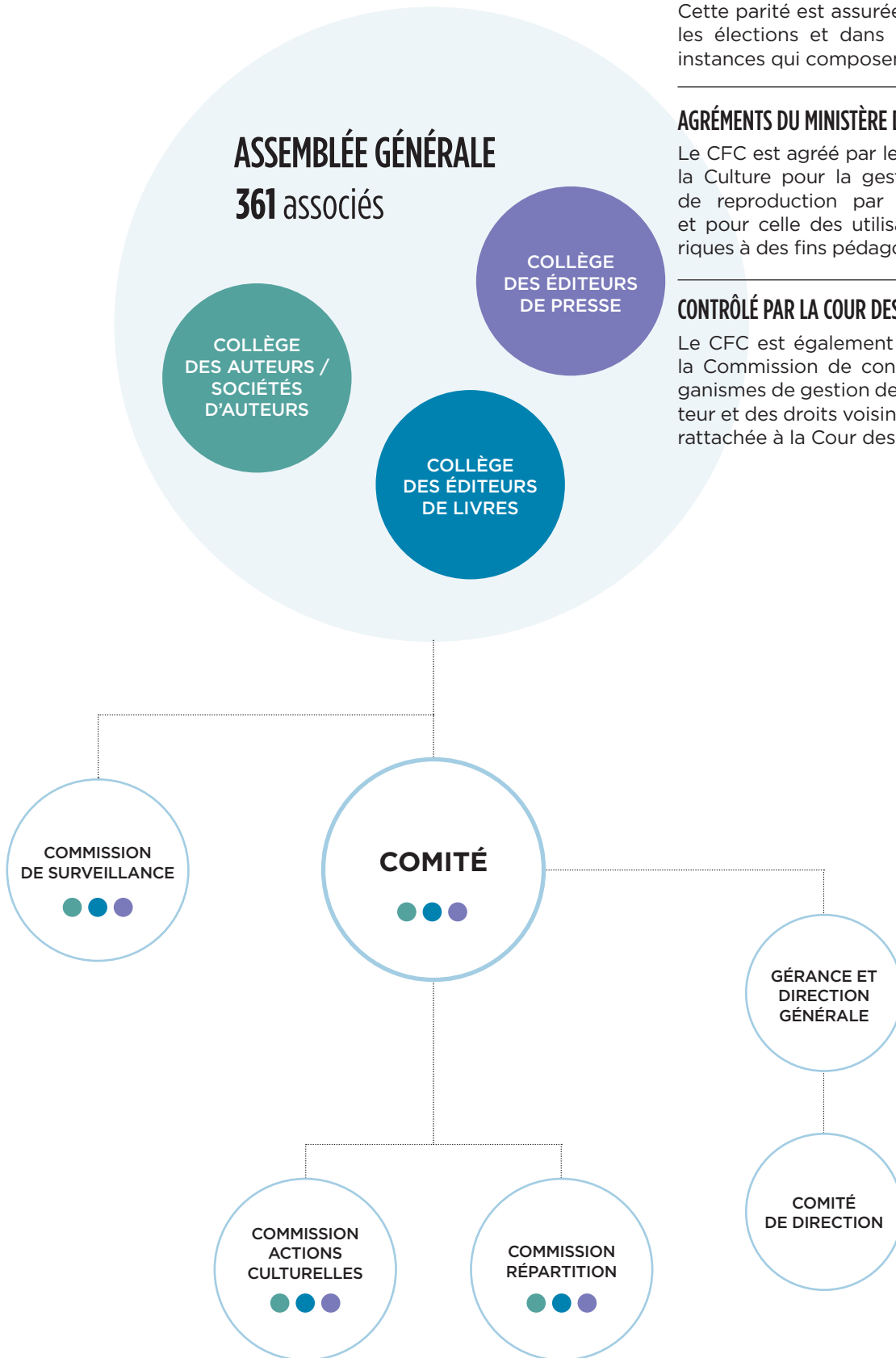
Cette parité est assurée dans toutes les élections et dans chacune des instances qui composent le CFC

AGRÈMENTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le CFC est agréé par le ministère de la Culture pour la gestion du droit de reproduction par reprographie et pour celle des utilisations numériques à des fins pédagogiques

CONTRÔLÉ PAR LA COUR DES COMPTES

Le CFC est également contrôlé par la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (CCOGDA), rattachée à la Cour des comptes



DIRECTION GÉNÉRALE

La nouvelle directrice générale du CFC, Sabine MADELEINE, a pris ses fonctions le 17 novembre 2025.

Secrétaire générale et Directrice des ressources humaines du Groupe Bayard jusqu'en 2025, Sabine MADELEINE a également été administratrice du CFC de 2016 à 2023 et elle en a assuré la présidence de 2020 à 2022.

Après le départ de Laura BOULET, annoncé fin 2024, la direction de transition du CFC a été assurée par Laurent MAILLE, en étroite collaboration avec les administrateurs.

RÉFORME STATUTAIRE

L'année 2025 aura permis d'engager une réforme des statuts du CFC afin d'y intégrer l'évolution de ses activités et pratiques, de renforcer la transparence de sa gouvernance et de clarifier les rôles et responsabilités de ses différentes instances (l'assemblée générale, le conseil d'administration : son président et son bureau composé des 3 présidents de collège, la direction générale-gérance et la commission de surveillance).

Cette réforme est soumise à l'approbation des membres du CFC lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2026.

COMITÉ

Deux administrateurs ont annoncé leur départ au 31 décembre 2025 : Guillaume MONTÉGUDET, Président du Collège des éditeurs de livres et Président du Comité du CFC depuis 2024, et Olivier BRILLANCEAU, administrateur du CFC depuis 2002.

La présidence du CFC est assurée par Hervé RONY, Président du Collège des auteurs et sociétés d'auteurs et vice-président du CFC, jusqu'à l'Assemblée générale du 25 juin 2026.

Thomas MASSIN (Directeur général adjoint du Pôle Éducation du groupe Albin Michel) a été coopté par les membres du Collège des éditeurs de livres, pour faire suite au départ de Guillaume MONTÉGUDET.

Églantine DE BOISSIEU, nouvelle directrice générale de la SAIF a été cooptée pour succéder à Olivier BRILLANCEAU au sein du Comité du CFC à partir du 1^{er} janvier 2026.

LES MEMBRES DU COMITÉ DU CFC

(après l'AG du 26 juin 2025)

COLLÈGE DES AUTEURS / SOCIÉTÉS D'AUTEURS



**PRÉSIDENT
DU COLLÈGE**
Hervé **RONY**
/ SCAM



Olivier **BRILLANCEAU**
/ SAIF



Marie-Anne
FERRY-FALL
/ ADAGP



Hubert **TILLIET**
/ SACD



*PERSONNALITÉ
QUALIFIÉE*
Patrice **LOCMANT**
Directeur général Société
des Gens De Lettres / SGDL

Guillaume **MONTÉGUDET**
/ Président du CFC

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

PRÉSIDENT DU COLLÈGE
Guillaume **MONTÉGUDET**
/ HUMENSIS



Juliane **CHARBOIS**
/ ÉDITIS



Haude **POURDIEU**/
Hatier



Lore
VIALLE-TOURAILLE
/ Hachette Livre



*PERSONNALITÉ
QUALIFIÉE*
Julien **CHOURAQUI**
Directeur juridique
Syndicat National
de l'Édition / SNE

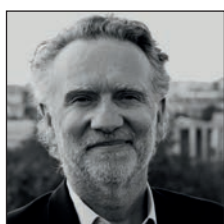
COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE



**PRÉSIDENT
DU COLLÈGE**
Benoît **KERJEAN**
/ Groupe Bayard



Delphine **BERTHELOT**
/ CMI France



François **ROBIN**
/ Agefi



Manon **ROSSETTI**
/ Groupe Infopro
Digital



*PERSONNALITÉ
QUALIFIÉE*

Léa **BOCCARA**
Responsable du pôle juri-
dique Alliance de la Presse
d'Information Générale /
APIG

LES MEMBRES DES COMMISSIONS

(après l'AG du 26 juin 2025)

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

La Commission de surveillance (articles L. 323-14 et L. 323-15 du CPI) a pour mission de contrôler l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction du CFC (article L. 323-7 du CPI). Ses membres sont élus par l'Assemblée générale pour 2 ans renouvelables. Ils ne peuvent pas détenir d'autre mandat social au sein du CFC.

COLLÈGE DES AUTEURS / SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Claudia ANDRIEU / Picasso Administration

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Léa BERNARD / Madrigall

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Charles-Henry DUBAIL

LA COMMISSION RÉPARTITION

La Commission répartition, créée par le Comité est chargée de travailler sur les modalités de répartition entre auteurs et éditeurs des sommes perçues et de soumettre ces propositions au Comité. Ses membres sont élus par les collègues.

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Stéphane BUREAU / Éditions Retz
Benoît KERJEAN / Groupe Bayard
Marc PEDONE / Éditions Pédone
Haude POURDIEU / Groupe Hatier
Marc SAIS / Nathan/Sejer

COLLÈGE DES AUTEURS / SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Marie-Anne FERRY-FALL / ADAGP
Wilhelmina HUGUET / SAIF
Geoffroy PELLETIER / SOFIA
Christine PINAULT / Picasso Administration
Didier POTIER / SCAM
Hubert TILLIET / SACD

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE

Jérôme FRANCK / Que Choisir
Hervé NOIRET / La France Agricole
Manon ROSSETTI / Groupe Infopro Digital
Sandra ROUMI / Business Immo
Jean-Baptiste TREBOUL / Éd. touristiques européennes
Bénédicte WAUTELET / Le Figaro

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ACTIONS CULTURELLES

La Commission d'attribution des aides aux actions culturelles est chargée, par délégation du Comité, d'instruire les dossiers de demandes d'aides et d'attribuer ces aides conformément à la politique d'action culturelle et aux procédures d'attribution décidées par le Comité. Elle est composée de 8 membres désignés par le Comité pour 2 ans renouvelables.

REPRÉSENTANTS DES AUTEURS / SOCIÉTÉS D'AUTEURS

Olivier BRILLANCEAU / SAIF
Johanna HAGÈGE / ADAGP
Julie-Marie POIRRIER / SOFIA
Hervé RONY / SCAM

REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE LIVRES

Julien CHOURAQUI / SNE
Haude POURDIEU / Groupe Hatier

REPRÉSENTANTS DES ÉDITEURS DE PRESSE

Benoît KERJEAN / Groupe Bayard
Manon ROSSETTI / Groupe Infopro Digital

4°/ STRUCTURE JURIDIQUE ET DE LA GOUVERNANCE

Le CFC est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les dispositions du Titre II du Livre III du Code de la propriété intellectuelle.

La société est administrée par un Comité de douze membres associés nommés en nombre égal au sein de chacun des trois Collèges constituant l'Assemblée générale. En outre, trois personnalités choisies au titre de leur compétence respectivement désignées par les organisations représentatives de la presse française, ainsi que la Société des Gens De Lettres et le Syndicat National de l'Édition, participent à ses travaux sans voix délibérative.

Le Comité, dont les membres sont élus pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les 2 ans, nomme et révoque le Gérant du CFC qui en est le représentant légal et le Directeur général. Le Gérant ne peut être membre de la Société, mandataire social ou salarié d'une personne morale membre de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 323-14 et L. 323-15 du Code de la propriété intellectuelle, le CFC dispose d'une Commission de surveillance, dont les trois membres représentent chacun l'un des trois Collèges du CFC. Ils sont élus par l'Assemblée générale. Les membres de la Commission ne peuvent détenir d'autre mandat social au sein de la Société. La Commission de surveillance contrôle l'activité des organes d'administration et de direction et exerce les compétences prévues par l'article L. 323-7 du Code de la propriété intellectuelle.

En outre, le Comité peut créer des Commissions qui ont pour mission de lui soumettre des propositions, comme c'est le cas pour la répartition des droits de reprographie. Enfin, à côté des instances statutaires du CFC, des groupes de travail permettant de traiter des problématiques sectorielles peuvent exister de façon ponctuelle ou permanente.

6°/ MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L.323-13 1° DU CPI

Gérance / janvier 2025 : 11 K€

Gérance de transition / année 2025 : 269 K€ HT

Gérance / 17 novembre au 31 décembre 2025 : 18 K€



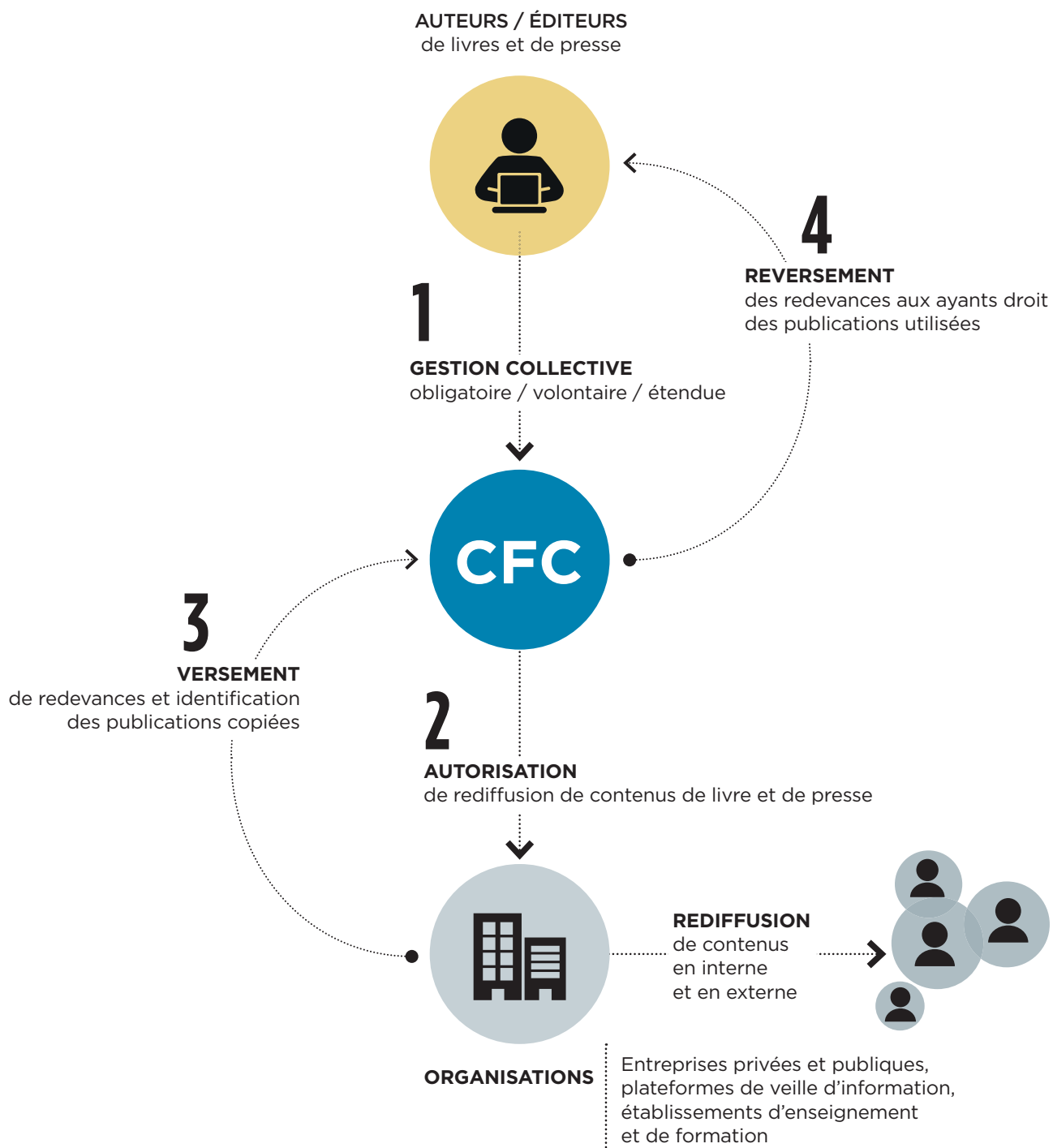
ACTIVITÉ 2025

Valoriser tous les partages des contenus pour une rémunération juste et équitable des auteurs et des éditeurs

**ART. R.321-14, II - 2°
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

LE CFC

LE CFC GÈRE COLLECTIVEMENT LES DROITS DES AUTEURS ET DES ÉDITEURS DU LIVRE ET DE LA PRESSE POUR LES REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES ET PAPIER DE LEURS CONTENUS PAR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Le CFC répartit également la part qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée de la presse. Il participe au financement d'actions culturelles qui valorisent la presse, le livre et agissent dans l'intérêt de ces acteurs.

SECTEUR PÉDAGOGIQUE

UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES PERCEPTIONS POUR LA 3^e ANNÉE CONSÉCUTIVE

En 2025, les perceptions auprès du secteur pédagogique ont représenté 53 % des sommes collectées par le CFC et 52 % des montants perçus en France, hors copie privée.

Elles se sont élevées à 37,4 M€, dont 34,4 M€ pour les sommes perçues en France, en progression de 5,5 %.

La part de la reprographie demeure stable et toujours prépondérante (85 %) par rapport aux diffusions numériques. Dans le cadre du plan de revalorisation des usages pédagogiques mis en œuvre depuis 2023, le CFC a en effet négocié des augmentations portant aussi bien sur les diffusions sous format papier que numérique.

PHOTOCOPIE POURSUITE DE LA HAUSSE DES REDEVANCES

En matière de reprographie, les montants globalement perçus s'élèvent à 29,4 M€, contre 27,8 M€ en 2024 (+ 1,6 M€, soit + 5,7 %).

L'année 2025 a permis de poursuivre la mise en application des grands accords renégociés pour 3 ans (2023 à 2025) avec, d'une part, le ministère de l'Éducation nationale pour le primaire et le secondaire et, d'autre part, France Universités pour les établissements universitaires. Ces dispositifs prévoyaient une augmentation des tarifs par élève/étudiant mise en œuvre progressivement sur la période.

Les montants perçus au titre de ces accords représentent près de 26 M€ en 2025 (25 976 K€).

Au terme de ces accords triennaux, on constate une augmentation globale de 17 % par rapport à 2022, qui diffère selon les niveaux d'enseignement :

- pour le primaire, les droits facturés en 2025 se sont élevés à 8,4 M €, soit + 20 % par rapport à 2022 ;
- pour le secondaire, 12,8 M€ ont été perçus, correspondant à une hausse de 17 % ;
- pour l'universitaire, ce sont 4,8 M€ qui ont été facturés, en augmentation de 14 %.

L'année 2025 a parallèlement été consacrée à la renégociation de ces accords structurants pour le CFC avec pour objectif d'introduire, à compter de 2026, un mécanisme d'indexation de la redevance afin d'éviter les effets de palier après de longues périodes de stagnation de la rémunération.

Or, le contexte budgétaire particulièrement contraint de l'État et l'évolution démographique à la baisse dans l'enseignement primaire ont lourdement pesé sur ces négociations.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité, pour les 3 prochaines années (2026 à 2028), maintenir en l'état la redevance pour le primaire et a consenti, sous réserve des crédits de la loi de finance, à une indexation appliquée à partir de 2027 pour le secondaire (+ 1,8 % par an).

S'agissant des universités, un accord de 5 ans a été signé avec France Universités assorti d'une indexation annuelle de la redevance basée sur l'indice INSEE du prix du Livre (+ 1,4 % en 2026).

NUMÉRIQUE UNE PROGRESSION GRÂCE AUX NOUVELLES LICENCES SIGNÉES

En matière d'usages numériques, les redevances perçues en 2025 se sont établies à 5 M€, contre 4,8 M€ en 2024 (soit + 4,7 %).

Il convient de rappeler le cadre distinct appliqué aux établissements sous la tutelle des ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Enseignement supérieur (MESRE) et celui concernant les structures hors de la tutelle de ces deux ministères, à savoir les établissements d'enseignement (secondaire agricole et supérieur) et les organismes de formation.

S'agissant des premiers, ils relèvent d'un accord national conclu avec les ministères (MEN, MESRE) depuis 2006. Dans ce cadre, la redevance, établie sous la forme d'une somme forfaitaire, n'a pas évolué en 2025 en raison d'un blocage lié au contexte budgétaire national et s'élève à 2 113 K€, dont 48 % au titre de l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) et 52 % de l'enseignement supérieur.

Concernant les autres établissements (hors tutelle des deux ministères), le CFC propose depuis plusieurs années des licences qui couvrent l'ensemble des pratiques pédagogiques de diffusion de copies d'œuvres (que ce soit sous format papier ou numérique), afin de simplifier la tâche des utilisateurs. À ce titre, la part des droits concernant les usages numériques représente 2 916 K€ en 2025, en hausse de 8,5 % par rapport à 2024. Cette évolution correspond à la signature de 190 nouvelles licences en 2025.

SECTEUR PROFESSIONNEL

En 2025, les perceptions auprès du secteur professionnel ont représenté 43 % des sommes collectées par le CFC et 46 % des sommes perçues en France, hors copie privée.

Elles se sont élevées à 30,6 M€, dont 29,3 M€ pour les sommes perçues en France, en progression de 3,5 %.

ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Les 9 570 entreprises et administrations françaises sous licences CFC (hors sociétés de veille) – soit 6 930 entreprises et leurs 2 640 filiales – ont généré 24 M€ de droits d'auteur en 2025, soit une croissance de 3 % par rapport à 2024.

4,6 MILLIONS D'ARTICLES DE PRESSE VALORISÉS EN 2025

Les rediffusions de panoramas de presse, qui ont fait l'objet d'une revalorisation tarifaire de 10 % en 2025, demeurent la principale source de perception auprès des entreprises avec des droits qui se sont élevés à 15 M€.

Les autorisations accordées à ce titre ont permis de valoriser les rediffusions de plus de 4,4 millions d'articles de presse diffusés à près de 338 000 salariés. Les panoramas de presse ont représenté 32 % des 495 licences signées en 2025.

Les rediffusions internes non structurées de contenus de presse et de livres (licence standard, numérique et papier, destinée aux entreprises) ont généré 8,5 M€, enregistrant la plus forte croissance de ce secteur : + 7,2 %.

Ces usages ont concerné près de 4 millions de salariés et ont représenté 50 % des licences signées en 2025.

Les autres types de rediffusions numériques et papier de contenus (rediffusions externes, republications d'articles de presse dans les ouvrages pédagogiques, fourniture de documentation, licence globale et copies-services) ont progressé de 3,75 % et représentent près de 20 % des licences signées au cours de l'année.

Il convient de noter que 66 % de ces perceptions, soit 374 K€, proviennent des rediffusions externes (contacts professionnels et mise en ligne sur les sites et réseaux sociaux corporate).

Elles ont concerné près de 235 000 articles de presse et plus de 7 800 destinataires.

DES ACCORDS MAJEURS CONCLUS DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET CELUI DU LUXE

Un accord important a été conclu avec la BPCE, l'organe central des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, en juin 2025, afin d'encadrer les rediffusions de contenus de presse, hors panorama

de presse, ainsi que les copies papier de livres réalisées par les 94 500 salariés des 85 établissements du groupe.

Dans le secteur du luxe, un accord a été élaboré avec le groupe Richemont afin de permettre à ses 21 sociétés françaises affiliées et 4 000 salariés concernés par le partage de contenus, de rediffuser des articles de presse ou des extraits de livres dans le respect du droit d'auteur. Cet accord couvre les panoramas de presse, les partages internes non structurés d'articles de presse et les photocopies d'extraits de livres.

Dans ce même secteur, LVMH, Chanel et Kering ont également conclu des accords prévoyant la signature d'une licence par chacun de leurs établissements affiliés. Ces licences encadrent à la fois les rediffusions sous forme de panoramas de presse et les copies non structurées diffusées en interne. Elles concernent 6 000 salariés pour LVMH, 5 000 pour Chanel et 3 400 pour Kering.

UNE LICENCE REGROUPANT LES 5 USAGES AUTORISÉS PAR LE CFC POUR LES ENTREPRISES

Le CFC a regroupé, au sein d'une licence unique, les 5 autorisations d'usages qu'il délivre aux entreprises et aux administrations. Ce nouveau dispositif simplifie la contractualisation pour les utilisateurs qui devaient jusqu'alors signer une licence distincte pour chacune de leurs pratiques de rediffusion de contenus.

En 2025, près de la moitié des autorisations signées concernaient cette nouvelle licence unique.

PLATEFORMES ET SOCIÉTÉS DE VEILLE D'INFORMATION

En 2025, le CFC a perçu 5,2 M€ auprès des sociétés et plateformes spécialisées dans la veille d'information, soit une croissance de 7,35 % par rapport à 2024.

Ces redevances se répartissent entre les prestations de veille média (3,8 M€), de veille web (1 M€) et de veille audiovisuelle (0,43 M€). Elles ont donné lieu à la signature de 60 licences d'autorisation conclues avec 46 sociétés depuis la mise en œuvre de ce dispositif, dont 12 en 2025.

UNE CROISSANCE DE 27 % DES PERCEPTIONS AU TITRE DE LA VEILLE WEB

L'activité de veille web représente 53 % des licences de veille conclues par le CFC. Elle repose sur le crawling des sites de presse et la mise à disposition des liens des articles à des entreprises clientes ou des contenus des articles à l'intention des brokers (sociétés de veille dont les clients sont essentiellement d'autres sociétés de veille d'information).

La croissance de ces perceptions (+ 210 K€) résulte à la fois de la signature de 8 nouvelles licences en 2025 et d'une revalorisation des autorisations pour ces prestations.

UNE ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE LA VEILLE QUI MOBILISE LES REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE

Les mutations des usages de la presse et du marché de la veille ont donné lieu à la création d'un groupe de travail, chargé de redéfinir les conditions de valorisation de la veille, afin d'adapter les dispositifs contractuels actuels.

Composé de 10 éditeurs de presse et des équipes du CFC, ce groupe de travail s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2025. Il a également donné lieu à des rencontres avec plusieurs acteurs du secteur de la veille et a permis d'examiner l'ensemble des propositions formulées.

Ces travaux se poursuivent en 2026. Une réflexion sur les contrats des clients des prestataires de veille web est menée parallèlement.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En 2025, le CFC a engagé un travail sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle, afin de déterminer la façon dont il peut accompagner les ayants droit dans un contexte de transformation rapide des usages des contenus et d'émergence de nouveaux modes d'exploitation susceptibles d'impacter directement le périmètre de la gestion collective.

Ainsi, afin d'anticiper ces évolutions et d'en maîtriser les implications, un groupe de travail dédié a été mis en place, associant les représentants des ayants droit ainsi que les équipes du CFC. Ce groupe s'inscrit dans une démarche à la fois prospective et opérationnelle, visant à identifier les acteurs, analyser les usages, définir les attentes des différents ayants droit, qualifier les enjeux juridiques et à modéliser les potentiels dispositifs contractuels.

Les travaux menés en 2025 ont permis d'établir une première cartographie des acteurs et des usages des contenus de presse et de livres liés à l'IA.

Ils ont également permis de poser les premières bases d'une réflexion sur les principes contractuels susceptibles d'encadrer et de valoriser ces nouvelles formes d'utilisation, qu'il s'agisse d'étendre les périmètres des licences actuelles du CFC, ou d'encadrer les pratiques des nouveaux acteurs de ce marché de l'IA.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement et de coordination avec, d'une part, les ayants droit que le CFC représente et, d'autre part, avec tous les acteurs de l'écosystème, notamment les organisations professionnelles et les partenaires du CFC, dans le but de favoriser une approche collective et concertée.

Ces travaux vont être prolongés et approfondis en 2026, avec notamment la poursuite de l'analyse des usages, l'identification d'un outil technologique pouvant accompagner les ayants droit du livre et de la presse et la formalisation de propositions opérationnelles permettant au CFC de répondre de manière adaptée aux attentes des auteurs et des éditeurs.

CONTRÔLE DES USAGES

INTENSIFICATION DES ACTIONS DE CONTRÔLE

Le CFC a effectué 725 contrôles en 2025 dans toute la France, *in situ* ou à distance, contre 591 en 2024, soit une augmentation de 23 %.

Dans le cadre de cette activité, la mission des agents assermentés du CFC peut répondre à plusieurs objectifs :

- vérifier que les usages constatés sont bien couverts par une licence CFC ;
- contrôler le respect des conditions contractuelles des signataires de licences ;
- permettre d'engager des procédures contentieuses si nécessaire ;
- collecter des informations sur les pratiques et les évolutions des rediffusions de contenus par les organisations.

82 % DES CONTRÔLES ONT ÉTÉ RÉALISÉS AUPRÈS DES ORGANISATIONS ET 18 % SUR DES SITES INTERNET

Sur les 595 interventions menées auprès des organisations, 55 % ont concerné le secteur pédagogique (323 établissements).

La quasi-totalité de ces contrôles a concerné des établissements d'enseignement secondaire et a porté sur la cohérence entre les éléments de facturation déclarés et la réalité de leurs pratiques.

Sur les 323 interventions, 136 constatations d'écarts ont été effectuées, 26 d'entre elles ont donné lieu à une réévaluation des droits dus en 2025 et 110 autres vont donner lieu à une régularisation en 2026.

Il convient de souligner, qu'à la demande des éditeurs scolaires, une attention toute particulière a été portée aux lycées d'enseignement général de la région Île-de-France. En effet, cette dernière a imposé le recours à une plateforme unique (Pearltrees) pour la mise à disposition des manuels scolaires numériques sous un nouveau format « granulaire ».

Les 162 contrôles réalisés ont permis de constater une hausse du recours à la reprographie dans 40 % des 90 lycées ayant fourni des données exploitables.

45 % des interventions menées auprès des organisations se sont déroulées auprès du secteur professionnel.

Ces 269 contrôles ont essentiellement consisté à vérifier que tous les usages étaient bien couverts par une licence, y compris après des demandes de résiliation. Ils ont donné lieu à 100 constatations, qui ont conduit à 42 contractualisations jusqu'à début 2026.

Le CFC a également mené 130 contrôles sur des sites internet permettant d'aboutir à plusieurs régularisations de déclaration, à la signature de licences, ainsi qu'à l'ouverture d'un pré-contentieux.

Pour 2026, les priorités porteront sur les contrôles auprès des prestataires de veille et la poursuite des interventions visant les organisations ayant résilié leur(s) licence(s).

Une attention particulière sera également accordée aux contrôles des établissements d'enseignement, et notamment de leurs plateformes pédagogiques (ENT) afin d'identifier l'évolution de leurs pratiques en matière de rediffusions de contenus.

DÉMARCHES CONTENTIEUSES

Plusieurs démarches contentieuses engagées en 2024, se sont poursuivies en 2025.

Le groupe privé d'enseignement supérieur qui avait refusé de signer la licence du CFC en 2024 n'a toujours pas régularisé sa situation, malgré des engagements répétés début 2025. Aucun échange avec ce groupe n'a pu avoir lieu après les constats par huissier d'utilisation d'œuvres protégées sur sa plateforme pédagogique. Ce dossier se poursuit donc en 2026.

Deux contentieux avaient été engagés à l'encontre de prestataires de veille d'information refusant de signer une licence.

Le premier a donné lieu, fin 2025, à une première condamnation à verser 3 000 € au CFC et un calendrier judiciaire a été fixé pour 2026.

Dans le cas du second contentieux, le prestataire a été placé en redressement puis en liquidation judiciaire en 2025 entraînant la révision des demandes du CFC à une indemnité symbolique de 1 €. Une partie de l'activité du prestataire a été reprise par une autre société mais le contentieux se poursuit en 2026.

TRANSFORMATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU CFC

Le CFC a entrepris en 2025 un travail approfondi sur son système d'information (SI) afin de répondre à un besoin prioritaire de modernisation et de sécurisation de ses activités en vue de se doter d'un nouveau SI capable de s'adapter dans la durée aux transformations de son environnement.

L'établissement d'un diagnostic global des différentes composantes du système d'information, de ses applications métier, de ses processus et de son infrastructure actuels ont tout d'abord permis d'identifier les enjeux d'évolution, notamment en matière d'interopérabilité, de maintenance, de sécurité et de qualité de données.

Sur cette base, un nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a été élaboré et validé par le Comité en décembre 2025. Celui-ci définit une trajectoire de déploiement pluriannuelle (2026-2028) destinée à accompagner les priorités stratégiques du CFC.

Un plan de sortie de l'ERP existant a également été défini afin d'intégrer progressivement ce nouvel environnement sans rupture d'activité.

En complément, l'élaboration de ce nouveau SDSI a permis de clarifier la gouvernance des projets informatiques, en définissant des modalités de pilotage, de priorisation et de suivi des réalisations. Celle-ci s'accompagne également d'un renforcement des compétences internes.

La trajectoire économique de ce schéma directeur ayant été approuvée par le Comité du CFC début 2026, les orientations définies en 2025 ont commencé à être déployées. Parallèlement à la conception d'un modèle de data et aux investissements en matière de sécurité et d'infrastructure, la priorité sera donnée à la gestion des ayants droit (sociétés et œuvres) et au développement d'un espace digital sécurisé qui leur sera dédié.

PLATEFORME DE DISTRIBUTION DES CONTENUS DE PRESSE

Créée en 2012 sous le nom DISTRePRESSE, la plateforme Hermès assure un service de distribution centralisée d'articles de presse auprès des plateformes de veille partenaires. Elle traite les contenus de 130 titres (dont 12 quotidiens) de 30 éditeurs et leurs flux d'articles PDF et XML vers 12 sociétés de veille abonnées.

Ce service répond à la fois à l'évolution du marché de la veille d'information et aux attentes des éditeurs en matière d'encadrement de toute la chaîne d'utilisation de leurs contenus. Il contribue également à la croissance des redevances du CFC en facilitant l'accès aux articles : les droits au titre des panoramas de presse sont ainsi passés de 8 M€ en 2012 à 15 M€ en 2025.

Néanmoins, le changement de prestataire opéré pour ce service en 2024 s'est avéré insatisfaisant, tant en termes de coût que de qualité des prestations.

Un état des lieux et des propositions doivent être présentés au Comité en 2026 afin de revenir à une neutralité des coûts et des charges, d'améliorer la qualité du service, d'intégrer les formats web et de garantir la sécurisation des flux ainsi que la traçabilité des contenus livrés.

COMMUNICATION

En 2025, la communication du CFC a poursuivi un double objectif : accompagner les activités liées à la mission principale du CFC et soutenir les chantiers engagés dans le cadre de la feuille de route définie par ses administrateurs.

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DES MISSIONS DU CFC

Durant cette année de transition, la communication du CFC a continué à affirmer son rôle au service des ayants droit et des utilisateurs en menant des actions inscrites dans une logique de transparence et de pédagogie.

517 supports différents ont été produits à l'intention des différentes cibles du CFC et 50 d'entre eux ont fait l'objet d'une refonte graphique et d'une simplification de leur contenu. Ces productions concernent aussi bien des documents institutionnels, des supports d'information et de prospection, des newsletters, des communiqués de presse, des supports de rencontres que des outils d'accompagnement des déclarations.

Près de 150 (e)mailings ont été diffusés en 2025, atteignant 102 000 destinataires, soit une progression très significative par rapport à 2024 (49 800 destinataires).

5 newsletters ont également été adressées aux ayants droit (12 650 destinataires au total), rendant compte de l'activité du CFC concernant ses perceptions, ses répartitions et ses principales actualités.

Les éditeurs de presse ont largement relayé les insertions personnalisées, proposées par le CFC afin d'informer leurs lecteurs de la nécessité de bénéficier de l'autorisation du CFC pour rediffuser leurs contenus. 176 insertions ont ainsi été diffusées auprès de 14 éditeurs, contre 18 insertions auprès de 2 éditeurs en 2024.

La communication a également poursuivi son rôle transversal, notamment dans l'accompagnement du secteur pédagogique. Ainsi, 6 000 établissements d'enseignement et de formation ont fait l'objet de plusieurs campagnes afin de mobiliser leurs directeurs et leurs enseignants sur l'importance des déclarations d'œuvres copiées.

Dans le secteur professionnel, les entreprises signataires d'accords de groupe ont bénéficié de kits de communication (communiqué, documents et publications LinkedIn) leur permettant à la fois de sensibiliser leurs filiales et leurs équipes au respect du droit d'auteur.

En parallèle, le CFC a participé à 50 événements professionnels et culturels liés aux secteurs du livre et de la presse en 2025. Plusieurs prises de paroles et rencontres organisées par le CFC ont porté sur

les enjeux liés à l'Intelligence artificielle, à la veille stratégique et à l'évolution des usages ainsi que sur la présentation du CFC et de ses missions.

La visibilité numérique du CFC et ses interactions avec l'écosystème ont également poursuivi leur développement en 2025. Sur les réseaux sociaux, 105 publications ont été diffusées, permettant de générer 4,1 millions de vues cumulées et d'atteindre plus de 116 000 entreprises dans le cadre de campagnes spécifiques. La communauté du CFC a progressé de 27 % atteignant près de 5 000 abonnés.

Enfin, les travaux engagés en 2025 ont permis de préparer l'évolution de la stratégie de communication du CFC, avec pour objectif de renforcer sa notoriété, de développer la sensibilisation au droit d'auteur, d'accompagner l'évolution des usages et de soutenir leur conversion en licence.

UNE COMMUNICATION DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE

La communication a par ailleurs été fortement mobilisée en 2025 pour accompagner la feuille de route et les chantiers de transformation structurelle qui la composaient sous l'impulsion et la direction des représentants des ayants droit du livre et de la presse.

Cette communication a contribué à assurer une information régulière des équipes, des administrateurs et des partenaires du CFC, tout en positionnant ces évolutions comme une consolidation du CFC au service de l'intérêt commun des ayants droit.

Une attention spécifique a été portée à la communication interne dans cette période de transition, avec une vigilance particulière sur les conditions de travail des équipes.

La communication a également contribué à renforcer la visibilité des activités du CFC auprès des représentants des ayants droit et de ses partenaires dans un objectif de transparence et de continuité, jusqu'à la nomination de la nouvelle directrice générale du CFC, Sabine MADELEINE en novembre 2025 et du nouveau président Hervé RONY, en fin d'année.

En 2026, la communication du CFC, qui accompagnera la finalisation des chantiers engagés en 2025 et renforcera ses actions internes dans le cadre de la transformation de l'organisation, fera également l'objet d'une proposition de stratégie globale.

RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2025, une démarche de structuration des ressources humaines a permis au CFC de commencer à encadrer ses pratiques managériales, de formation et de rémunération.

Cette dynamique s'est traduite par le recours à une expertise RH qualifiée sur une période transitoire, puis par la nomination, début 2026 d'un directeur RH, environnement de travail et contrôle interne.

En un an, des avancées significatives ont été réalisées :

- des recrutements ciblés ont permis de renforcer les équipes, sur des fonctions clés et notamment dans le domaine des systèmes d'information ;
- des groupes de travail dédiés aux conditions de travail ont été mis en place, afin de contribuer à renforcer le dialogue interne ;
- les entretiens annuels d'évaluation ont fait l'objet d'une nouvelle formalisation ;
- un dispositif de négociation annuelle obligatoire (NAO) a été mis en œuvre ;

— une formation a été dispensée aux membres du comité de direction, visant à renforcer la connaissance des modes de fonctionnement individuels et la qualité des interactions managériales ;

— une nouvelle charte de télétravail a été élaborée, afin d'adapter les modalités d'organisation du travail aux attentes des collaborateurs et aux besoins de l'activité ;

— enfin, un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été conclu, traduisant l'engagement du CFC en faveur de l'équité et de la responsabilité sociale.

Ainsi, l'année 2025 a permis de poser les bases d'une fonction Ressources humaines plus structurée, plus lisible et pleinement intégrée aux enjeux de pilotage du CFC.

Cette dynamique sera poursuivie en 2026, avec pour objectif de consolider les outils, d'accompagner la réorganisation interne et de renforcer la capacité de la société à anticiper et accompagner les évolutions de ses métiers.

DIFFUSION NON AUTORISÉE DE DONNÉES DE RÉPARTITION

En juin 2025, le CFC a été confronté à la diffusion non autorisée d'un fichier de travail interne recensant les montants attribués à chaque éditeur de presse au titre de la répartition des droits d'avril 2025.

Ce document qui constituait un fichier de travail confidentiel, a été transmis à un titre de presse et a donné lieu, au cours du mois de juin, à 3 publications mettant en cause le CFC notamment sur les modalités de répartition des droits, sa gouvernance et certains accords conclus entre journalistes et éditeurs de presse.

Dès la découverte de cette diffusion non autorisée, le CFC a engagé plusieurs mesures de sécurisation et de vérification. Des contrôles ont immédiatement été réalisés sur les habilitations d'accès aux serveurs et données internes du CFC afin de sécuriser les accès et les traitements de données.

Le CFC a également porté plainte contre X pour vol et diffusion non-autorisée de données confidentielles. En parallèle, un audit de sécurité informatique a été confié à la société Orange Cyberdefense. Cet audit n'a révélé aucune intrusion extérieure.

Concernant les trois articles parus, les éléments de réponses élaborés ont permis de rappeler le caractère paritaire de la gouvernance et des décisions relatives aux modalités de répartition et de gestion du CFC. Ces éléments ont également visé à rappeler tous les contrôles dont le CFC fait l'objet.

Dans ce contexte, le CFC a poursuivi ses actions visant à garantir la sécurité de ses données, la transparence de ses processus et la continuité de ses missions au service des ayants droit.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE / ACCÈS ÉD. / ACTES SUD / ACTIF / ADAGP / ADVERBUM / AFNOR / AFP AGENCE FRANCE PRESSE / AFRICA MÉDIA GROUP / AGENCE REUTERS SARL / AGRASAS / AGRICULTURE ET INFORMATION / AICP / ALBIN MICHEL / ALCYON / AMIRAL CONSEIL / ANDRH / ARCATURE / ART PRESS / ARTCLAIR ÉDITIONS / ASSOC. MAISONS D'ACCUEIL L'ÎLOT / ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT / ATEE / ATHENA / AU CŒUR DES VILLES / AUDIO BUSINESS SYSTEM MÉDIA / AUTOMOBILITY MÉDIA / BALIVERNES ÉDITIONS / BATACTU / BAUER MÉDIA FR / BAYARD ÉDITIONS / BERGER-LEVRAULT / BERTRAND-LACOSTE / BIP INFORMATION PROFESSIONNELLE / BPI ÉDITIONS / BRGM / BUSINESS IMMO / CALCAMO / CALMANN-LEVY / CANOPE / CARDIOLOGUE PRESSE / CASTERMAN / CCI DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE / CENTRE FRANCE LIVRES / CENTRE INFO / CHAMPAGNE ÉDITIONS / CHARENTE LIBRE / CHIRURGIENS-DENTISTES DE FRANCE / CHRONIQUE SOCIALE / CIEM / CLAIRE MAISON-NEUVE / CMI FRANCE / CNPP ENTREPRISE / CODDES ROUSSEAU / COGITERRA / COMMENTAIRE / CORPORATE FINANCE NEWS / COSMOGRAPHE / CRAP / CTIF / CUJAS / CUP INTERACTIVE / LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ SA / DE BOECK SUP. BELGIQUE / DELATOUR FRANCE / DÉPÊCHE DU MIDI / DESCLEE DE BROUWER / DIRECTION ET GESTION / DOCEO ÉD. / DUNOD / E-MIR / LES ECHOS / ECM / ECONOMICA / ÉCONOMIE ET POLITIQUE / ÉCRITURE COMMUNICATION / ED18 / ÉDITEUR LE GÉNIE DES GLACIERS / EDITIALIS / ÉD. A. PEDONE / ÉD. AMPHORA / ÉD. ANNE-MARIE MÉTALLIE / LES ÉDITIONS CHIRON / ÉD. COLBO - ÉD. DU SCEPTRE / ÉD. CORROY / ÉD. CORTI / ÉD. DALLOZ / LES ÉD. DE BIONNAY / ÉD. DE L'ATELIER / LES ÉD. DE L'ENSEIGNE / ÉD. DE L'ÉPARGNE / ÉD. DE LA RHF / ÉD. DE MINUIT / ÉD.S. DE VERNEUIL / ÉD. DENOËL / ÉD. DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE / ÉD. DES FEMMES-ANTOINETTE FOUQUE / ÉD. DU BOISBAUDRY / ÉD. DU CERF / ÉD. DU PARLEMENT / ÉDITION DU SEUIL / ÉD. DU SOUS-SOL / ÉD. EX AEQUO / ÉD. EYROLLES SAS / ÉD. GALLIMARD / ÉDITION HF / ÉD. INDÉPENDANTES / ÉD. JIBENA ET COMPAGNIE / ÉD. LA DÉCOUVERTE / ÉDITIONS LARIVIERE / ÉD. LAROUSSE / ÉD. LE ROBERT / ÉD. LÉGISLATIVES / ÉD. MARECHAL LE CANARD ENCHAÎNÉ / ÉD. MILAN / ÉD. PARENTHÈSES / ÉD. PHILIPPE PICQUIER / ÉD. PRIVAT / ÉD. ROBERT LAFFONT / ÉDITION SORMAN / EDP SCIENCES / ELECTRE / ELLIPSES ÉD. MARKETING / ELSEVIER MASSON / ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS / ENERSTRATEGIES / ÈRÈS / ESKA ÉDITIONS / ESPACE SOCIAL EUROPÉEN / ESPRIT / EST / AGRICOLE ET VITICOLE / EST BOURGOGNE MÉDIA / EST RÉPUBLICAIN / ETAI / ÊTE - ÉDITIONS TOURISTIQUES EUROPÉENNES / ETX STUDIO / EVENTIZ MEDIA GROUP / FAYARD / FD MÉDIA / FNMF/ FLAMMARION / FNEPE / FRANCIS LEFEBVRE / FRANOL SERVICES / FRÉQUENCES / FUTURIBLES / GIE DE LA PRESSE JUDICIAIRE DE L'ÎLE DE FRANCE / GLOBAL MÉDIA SANTÉ / GLSJ COMMUNICATION

/ GROUPE ECOMEDIA / GROUPE FRANCE AGRICOLE / GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO / GROUPE L'EXPRESS / GROUPE MATFER BOURGEAT / GROUPE MONITEUR / GROUPE NICE-MATIN / GROUPE PROFESSION SANTÉ / GROUPE PROGRES / GROUPE REVUE FIDUCIAIRE / GROUPE SMECI / HACHETTE LIVRE / HATIER / HEALTH INITIATIVE / HUMENSIS / I-21 / IC PUBLICATIONS / IDM RHONE ALPES / IDP SARL / INDIGO PUBLICATIONS / INNOVAPRESSE ET COMMUNICATION / INTERNATIONAL INSTITUTE OF WELDING / INTERNET PRESSE INFOS / INVESTIR PUBLICATIONS / IRES / IRRIGAZETTE / J'AI LU / JEAN GUENOT / JEAN-CLAUDE LATTES ÉDITIONS / J.L.J PRESSE / JOCELYNE ET LYSIANE DENIERE / JOHN LIBBEY EUROTTEXT / JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE / KLINCKSIECK ÉDITIONS / L'AGEFI / L'ÉCOLE DES LOISIRS / L'ÉQUIPE 24/24 SA / L'HARMATTAN / LA PILE / LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE / LA TRIBUNE NOUVELLE / LAMY LIAISON / LCI / LE FIGARO / LE LIEN HORTICOLE / LE MAINE LIBRE / LE MONDE DIPLOMATIQUE / LE PARTICULIER

SAT

VOIR

361 ASSOCIÉS / ÉDITEURS ET SOCIÉTÉS D'AUTEURS

ET FINANCES ÉDITIONS / LE PAYSAN BRETON / LE REPUBLICAIN LORRAIN / LE TÉLÉGRAMME SAS / LEN MÉDICAL / LES CAHIERS DU CINÉMA / LES ÉD. ALN / LES ÉD. CROQUE-FUTUR / LES LETTRES NOUVELLES MAURICE NADEAU / LETTRE DU MUSICIEN / LEXIS NEXIS / LEXTENSO ÉDITIONS / LIBEL LA / LIBÉRATION / LIBERTÉ DE L'EST / LIBRAIRIE GÉNÉRALE FRANÇAISE / M MEDIAS / MAGNARD / MAIBERT / MAISON DES LANGUES / MALESHERBES PUBLICATIONS / MARIE CLAIRE ALBUM / MARTIN MEDIA / MCM PRESSE / MECA MEDIA / MEDIA+ / NORE ET PRESS / MGEN - MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉD. NATIONALE / MILAN PRESSE / MILLE SOURCES COMMUNICATION / MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE / NANE - NOUVELLE ARCHÈVE DE NOË ÉDITIONS / NATHAN / NET MEDIA EUROPEANS TANKNETWORK / NEXT INTERACTIVE MEDIA / NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST / NOUVELLE RÉPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST / NVO - NOUVELLE VIE OUVRIÈRE / NYT FRANCE / OBSERVATEUR SAS / ODILE JACOB / OPTION FINANCE / OUEST FRANCE - EDILARGE ÉDITIONS / OVERLORD MEDIA / PÉDAGOGIQUE / PICASSO ADMIN / PLACE DES ÉDITEURS / POLITIS ÉDITIONS S.A. / POUR LA SCIENCE / PPI / PR ÉDITIONS / PRESSES DE L'ÉHESP / PRESSES DE SCIENCES PO / PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION / PRISMA MÉDIA / PUBLITOPEX / PUBLICATIONS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME / LES PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST / PUBLICATIONS PIERRE JOHANET / PUBLIHEBDO / PUBLIMAG / PUG - PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE / PYC ÉD. PUBLICATIONS YVES COLOMBOT / QUAE ÉDITIONS / RAGEOT / REUSSIR SA / LA REVUE DE BANQUE / RUSTICA SA / SACD / SAIF SFME / SGPRESSE / SLF ÉDITIONS - ORPAILLEUR / SNC

PAR-TA

- ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES / SDBTBP / SEBDO S.A. / SEDA / SEE / SEGEDO / SEIT / SELI ARSLAN ÉDITIONS / SEP / SEPADA L'AIN AGRICOLE / SEPDSP / SEPT / SERNAS / SERONI / SETAC - JOURNAL DES MAIRES / SFME / SGPRESSE / SLF ÉDITIONS - ORPAILLEUR / SNC

- GER

LE PARISIEN LIBÉRÉ / SNMS / SOCIÉTÉ ASTRONOMIQUE DE FRANCE / SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION / SOCIÉTÉ DE PRESSE DU BREIL / SOCIÉTÉ DE VENERIE / SOCIÉTÉ DES ÉD. DE L'AGRICULTURE DROMOISE / SOCIÉTÉ DES ÉD. GRASSET ET FASQUELLE / SOCIÉTÉ DU JOURNAL DE L'UNION / SOCIÉTÉ DU JOURNAL MIDI LIBRE / SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE / SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE / SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE / SOCIÉTÉ LE NOUVEL OBSERVATEUR DU MONDE / SOCIÉTÉ NOUVELLE DU JOURNAL DE L'HUMANITÉ / SOCIÉTÉ NOUVELLE DU NOUVEL ÉCONOMISTE / SOCIÉTÉ OUEST FRANCE / SOFIA / SOFICOM / SPEK / SPSS / SPRINGER VERLAG FRANCE / STOCK ÉDITIONS / STUDYRAMA VOCATIS / SYLLEPSE ÉDITIONS / TECHNIQUES DE L'INGÉNIEUR / TÉLÉRAMA / TERRI ÉDITIONS / TIM GLOBAL MÉDIA / TOURMAG.COM / UNI MÉDIAS / UNION DES PROFESSEURS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE / UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR / UNIVERS POCHE / VALMONDE & CIE / VAN DE VELDE ÉDITIONS / VEGEPHYL / LA VIE DU RAIL / VISION PLURIELLE / WEBEDIA / XO ÉDITIONS / ZUIDNEDERLANDSE UITGEVERIJ NV

LES

AACC / ABBAYE / AUX DAMES / ABMC / ABSTRAKT LAB / ACDN / ACHL / ACTUALIS FIRST ECO / ACTUFLUX / ADAY / ADIAF / 205 ADMINIST. TERRITORIALES / 240 ADMINISTRATIONS NATIONALES - POUVOIRS PUBLICS / 2314 ADMINISTRATIONS LOCALES / ADVANSA MKT / AEROKART / AFCA / AFCI / AGENCE FRANCE-MUSÉUMS / AIPHONE / AIR LIQUIDE / AIRBUS / AIRBUS ATLANTIC / AITASTIC AG / AIXAM-MEGA / AKIO / ALTITUDE INFRA / AMJC / ANALOG WAY / ANFA / APR / ARGUS DATA INSIGHTS / ARIANEGROUP / ARKEMA FRANCE / ARS CENTRE-VAL DE LOIRE / ARS OCCITANIE / ARTER / ARVAL SERVICE LEASE / AS MONACO FC / ASM CLERMONT AUVERGNE / ASO / ASSOC. BANLIEUES BLEUES / ASSOC. FR. DES ORCHESTRES / ASSOC. LES ÉLÉMENTS / ASSOC. ORCHESTRE A L'ÉCOLE / ATC FR / ATHLON CAR / AUTODISTRIBUTION / AUTOMOBILE-62 / AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST / AUVERGNE-RHONE-ALPES GOURMAND / AUXIPRESS / AXALTA / AXENS / AXIONE / AUVENS / BAL DU MOULIN ROUGE / BALLET NATIONAL DE MARSEILLE / BASF FR / BAYER SAS / BERTIN IT / BETC / BIBRACTE EPC / BIO3G / BIOPARC DOUE-LA-FONTAINE / BIOVIVA ÉD. / BMW FR / BORDEAUX EVENTS AND MORE BEAM / BOUYGUES / BPI / BRANDWATCH SARL / BRIDGESTONE FR / BVA / BWT FR / CAPITOLE OPÉRA NATIONAL / CARGLASS / CAROLE COUSIN / CASTRES OLYMPIQUE / CCNT / CDP MAIRIE DE FÉRICY / CENTDEGRÉS / CENTRE CULTUREL DE L'ANCIENNE ABBAYE DES PRÉ-MONTRÉS / CENTRE HISTORIQUE MINIER / CFPR / CIAPV / CIRCA / CNAC GP / LA CORDERIE ROYALE / CPIF / CERCLE DE L'UNION INTERALLIÉE / CFRT / CHIMIREC / CICRP / CIKISI / CISION / CITECO / CMN / CNCS / CNM / CNOSF / CNSMDL / CNW / COEXEL / COLMAR EXPO / COMEXPOSIUM / COMMETRIC / LA CORDERIE ROYALE / CONTINENTAL FR / CRAZY ENTERTAINMENT / CYCLEUROPE / DAIMLER TRUCK FR // DARES / DATA EXPRESSION / DATA OBSERVER / DDB / DDB HEALTH PARIS / DDTM / DENTELLES ET FUSEAUX / DENTSU FR / DGA / DGAC / DMAG / MANVILLE / CHAMBORD / DOMFRONT BAGNOLES / DRAC BRETAGNE / DRAC HAUTS-DE-FRANCE / DRAC NOUVELLE-AQUITAINE / DRAC OCCITANIE / DREAL NOUVELLE-AQUITAINE / DREES / DRIEAT ÎLE DE FRANCE / ENCCRF FR / TRAVAIL OCCITANIE / 47 400 ÉCOLES PRIMAIRES SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / EDENRED / EDIS / 116 ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE / 165 ENTREPRISES DE SERVICES DE REPROGRAPHIE / 139 ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA MODE / 330 ENTREPRISES DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE / 150 ENTREPRISES DU SECTEUR BTP / 256 ENTREPRISES DU SECTEUR IMMOBILIER / 339 ENTREPRISES DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE ET DE LA SANTÉ / 185 ENTREPRISES DU SECTEUR DU TOURISME / 93 ENTREPRISES DU SECTEUR DES TRANSPORTS / 622 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION AGRICOLE / 10 400 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SOUS TUTELLE DU MEN / EPCC / EPMO / EQUALIA / ESPACE DES SCIENCES / ESPRITSCOLLABORATIFS / 313 ÉTABLISSEMENTS DE RELATIONS PRESSE / EURO DISNEY / EUROAPI FR / EUROPA CINÉMAS / EUROPRESSE / EUTELSAT S.A. / EXPLORE / FC METZ / FC NANTES / FOL DE LA NIÈVRE / FFH / FÉDÉRATION LEO LAGRANGE / FESTIVAL D'AUVERS-SUR-OISE / FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU / FESTIVAL INT. DE LA BANDE DESSINÉE 9ÈME ART + / FFB / FFE / FFF / FFHB F / FFJDA / FFM / FFSA / FFT / FFVELO / FFR / FFVL / FHER / FIEV / FIPEC / FITNESS PARK / FLEX FUEL ENERGY / FNOMS / FNP / FNP / FONDATION BEMBERG / FONDATION FRANÇOIS SCHNEIDER / FONDATION FRANÇOIS SOMMER / FONDATION HENRI CARTIER-BRESSON / FONDATION IRLANDAISE - CCI / FONDATION LE CORBUSIER / FONDATION LES ARTS FLORISSANTS / FONDATION MAEGHT / FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS / FONDATION ROYAUMONT / FONDATION GIACOMETTI / FONDS DE DOTATION LUMA / FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD / FORUM DES IMAGES / FORVIA / FORWARD GLOBAL / FRANCE CHIMIE / FRANCE CONVENTIONS / FRANCE GALOP / GAIA TREND / GALERIE DINA VIERNY / GALERIE EMMANUEL PERROTTIN / GALERIE MITTERRAND / GALERIE THADDAEUS ROPAC SARL / GL EVENTS SUPPORT / GMEM / GOODYEAR / GRENOBLE MAISON DE LA CULTURE / GROUPE 361 / CROMOLOGY / IDLP / QUINTESENS / GRUAU LAVAL / GUTENBERG NETWORKS / HALLE SAINT PIERRE / HARAS DE LA CENSE / HAVAS / HAWKER INVEST / HENKEL FR / HONDA EUROPE / HUB ONE / IBO / ICOMOS INT.

COUNCIL ON MONUMENTS / IFOP / ILIAD / INDEXPRESSE / INFLUACTIVE / INITIATIVE ART ET CONSEIL / INSEE / INMÉDIA / INSTITUT DU MONDE ARABE / INSTITUT LUMIÈRE / INTERFACE TOURISM / INTERPARKING FR / IVECO FR / JAGUAR LAND ROVER FR / JAUNET BENJAMIN BITY / JEAN CHEREAU / JULHIET STERWEN / JURATOYS / K-NET / KANTAR MEDIA INTELLIGENCE / KB CRAWL / KEM ONE / KIA FR / KINEPOLIS FRANCE / L'ART DANS LES CHAPELLES / L'ÉQUIPÉE / FONDATION D'AUMAËLE / L'ONDE / LA CINÉMATHEQUE DE TOULOUSE / LA CINÉMATHEQUE FRANÇAISE / LA DEMEURE HISTORIQUE / LA FILATURE - / LA FRANÇAISE DES JEUX / LA MANUFACTURE / LAM / LANDOR PARIS / LAUNCHMETRICS FR / LE CARREAU DU TEMPLE / LE CONCERT SPIRITUEL / LE MÉMORIAL DE CAEN S / LE SIGNE / LES BALLETS DE MONTE-CARLO / LES BIENNALES DE LYON / LES FRANCAS / LES MUSICIENS DU LOUVRE / LES NUITS DE FOURVIÈRE / LES PLATEAUX SAUVAGES / LES SUBSTANCES / LEXISNEXIS / LFMI MEDIA / LFP / LIGUE NATIONALE DE RUGBY / LOSC / M-NSTR / MAC/VAL / MAISON D'IZIEU MÉMORIAL / MAISON DE LA DANSE / MAISON ELSA TRIOLET / MEP / MAMC / MAN TRUCK & BUS FR / MARCEL PARIS / MARINELAND / MAZDA FR / MBDA FR / MCCANN-ERICKSON FR / MEDIA PASS / MELTWATER FR / MÉMORIAL DE LA SHOAH / MÉMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES / MERCEDES-BENZ FR / MÉRIGNAC / MESSER FR / MICHELIN / MINISTÈRE DE LA CULTURE / MINISTÈRE DE LA JUSTICE POLE VEILLE ET ANALYSE MEDIAS / MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE / MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION / MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES / MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / MINISTÈRE DES ARMÉES / MINISTÈRE DES OUTRE-MER / MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES / MINISTÈRES DES SOLIDARITÉS / MK2 S.A. / MOBIVIA / MOLYDAL / MONDIAL PARE-BRISE / MOV'EO / MUSÉE CAMILLE CLAUDEL / MAHJ / MUSÉE DE CLUNY / MUSÉE DE MONTMARTRE / MUSÉE DES CONFLUENCES / MUSÉE DES IMPRESSIONNISMES GIVERNY / MUSÉE DU LOUVRE / MUSÉE DU QUAI BRANLY / MUSÉE GUIMET / MUSÉE MARMOTTAN / MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE / MUSÉE NATIONAL DU SPORT / MUSÉE NATIONAL PICASSO-PARIS / MUSÉE UNTERLINDEN / MUSE YVES SAINT LAURENT / MNHN / MUSEUMEXPERTS SITEM / NAUSICAA / SINDUP / NEWS-ENS / NISSAN WEST EUROPE SAS / NO COM / NORDNET / NOVA-

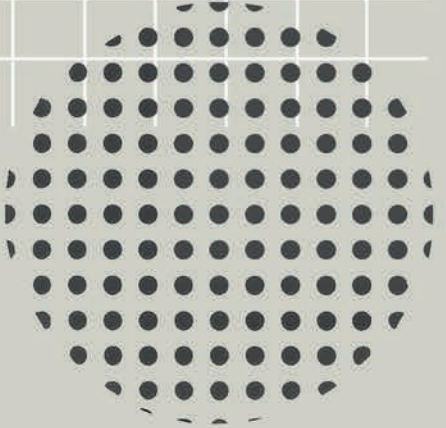
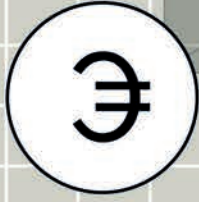
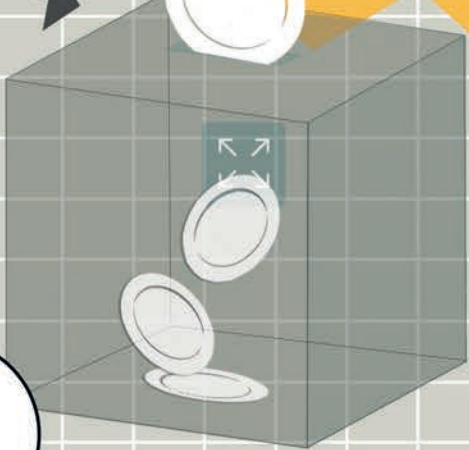
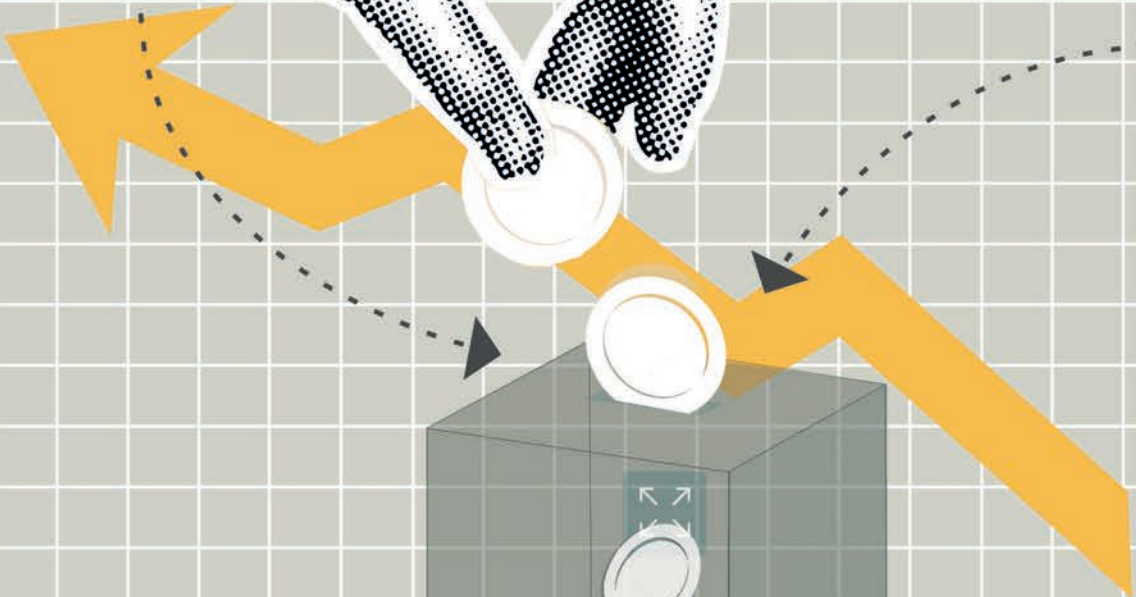
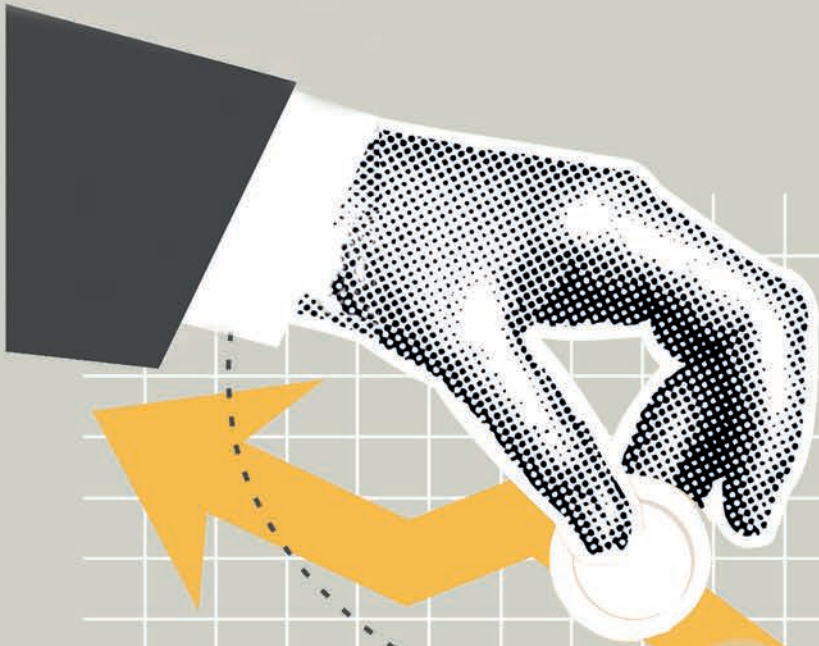
MONT / OARA / OGILVY PARIS / OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE / ONCLUSIVE / OPÉRA DE LILLE / OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE / ONB / OPÉRA NATIONAL DE LYON / OPÉRA NATIONAL DE PARIS / OPÉRA ORCHESTRA NATIONAL MONTPELLIER OCCITANIE / OPMOBILITY / OPOINT / ORANGE CONCESSIONS / ORANGE SA / ORCHESTRE DE CANNES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / OCGA / ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE / ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE / ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG / ORCHESTRE REGIONAL DE NORMANDIE / OSCAR HOLDING / PANESSIEL / PARCOURES / PARIS MUSEES / PAVILLON DE L'ARSENAL / PPA / PIANO CAMPUS / PICTANOVO / PINAULT COLLECTION / PNU / PORSCHÉ FR / PRÉFECTURE DE CORSE DU SUD / PRÉFECTURE DE LA CHARENTE / PRÉFECTURE DE LA GIRONDE / PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE / PRÉFECTURE DE LA MARNE / PRÉFECTURE DE LA VENDÉE / PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE / PRÉFECTURE DE L'HERAULT / PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE / PRÉFECTURE DES YVELINES / PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME / PRÉFECTURE DU VAL D'OISE / PRÉFECTURE DU VAR / PREMIER MINISTRE / PREMIÈRE VISION / PRESS MONITOR EUROPE / PRIXTEL / PRODIGIOUS FR / PRODUCTLIFE FR / PROQUARTIER / PROVENCE RUGBY / PUBLICIS / PUY DU FOU FR / QIRINNESS / QWAMI / RATIER-FIGEAC / RCL LENS / RECREA / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE DIJON / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE / RECTO-

SASA- WOOLERS

80 000 ORGANISATIONS SOUS LICENCE AVEC LE CFC

RAT DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES / RECTORAT DE L'ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NICE / DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL / RECYCLER MON VÉHICULE / RENAULT / REPORTLINKER / RETRIEVER SVERIGE AB / RMN-GP / ROBERT BOSCH / ROCK EN SEINE / ROCKWELL COLLINS FR / RPAV / SAATCHI & SAATCHI / SABENA / SAF / SALINE ROYALE D'ARC-SENANS / SALLE PLEYEL / SALVECO / SAS RACING CLUB

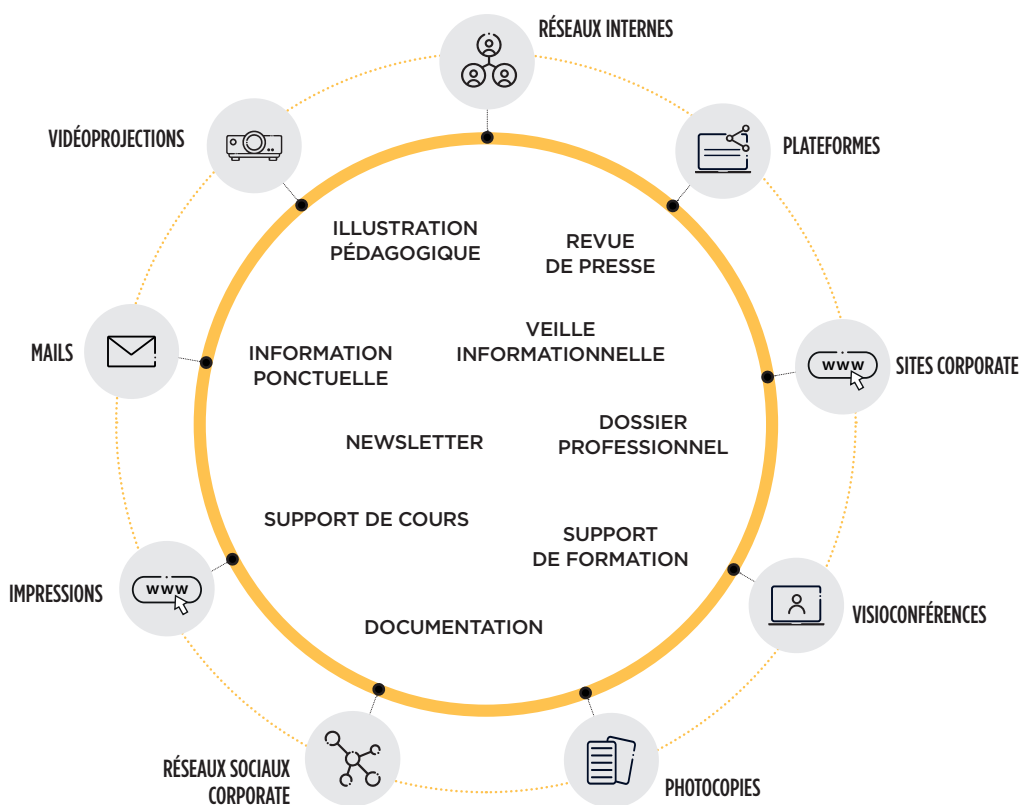
DE STRASBOURG ALSACE / SAS STADE MALHERBE CAEN / SASP OYONNAX RUGBY / SCANIA FR / SCI VALTERRE / SCIC / SECTION PALOISE RUGBY PRO / SECURITEST / SEMECCEL / SENSIENT COSMETIC / SERVICE-PLAN PARIS / SESAMLLD / SETE SOC. D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL / SFR / 518 SIÈGES DE BANQUES ET DES ASSURANCES EN FRANCE / SOC. D'EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY / SOC. BERGEROT / 304 SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION / 144 SOCIÉTÉS D'ÉDITION ET MEDIA / 2 SOC. DE RESTAURATION MUSÉES ET LIEUX CULTURELS / SOC. DU GRAND THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES / SOC. DU PARC DU FUTUROSCOPE // / 45 SOCIÉTÉS DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE / 337 SOCIÉTÉS DE SERVICE ET CONSEIL / SOC. DU TROTTEUR FRANÇAIS / 97 SOCIÉTÉS JURIDIQUE / SOCULTUR / SOGEC / SONS D'HIVER / SONY COMPUTER ENTERTAINMENT FRANCE (PLAYSTATION) / SPORSORA / SPORTIVE EMEA / SPORTFIVE FR / SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE / ST'ART GALERY / STADE BRESTOIS 29 / STADE FRANÇAIS PARIS SASP / STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB / STEELE&HOLT / STELLANTIS / SUBARU FR / SWILE / SYNDICAT MIXTE LES ABATTOIRS / SYNGENTA FR / SYNTHÈSE & MEDIAS / TARGA VIASAT FR / TBWA GROUPE / TDF / TFC / THÉÂTRE DE CAEN / THÉÂTRE DE L'ATHÉNÉE / THÉÂTRE DE NÎMES / THÉÂTRE DU CHÈNE NOIR / THÉÂTRE DU PEUPLE - MAURICE POTT ÉCHER / THÉÂTRE DU ROND-POINT / THÉÂTRE FIRMIN GÉMIER LA PISCINE / THÉÂTRE LE QUAI EPCC CDN ANGERS / THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE / THÉÂTRE PARIS-VILLETTE / THÉÂTRE SILVIA MONTFORT / THEMA DESIGN / THEOLAUR PEINTURES / TOLONA / TOYOTA FR / TRACE GLOBAL / SCRAPARTY / TRANSPOLIS / TRANSPORTS PARISIENS PUBLICITÉ / TRENDICTION / UNICEPTA GMBH / UNIFA / UNIFRANCE / UNION BORDEAUX BEGLES / UNIVERSCIENCE / 90 UNIVERSITÉS FRANÇAISES / USDK DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL / VALEO / VALONA / VECTEUR PLUS / VOLKSWAGEN FR / VOLVO FR / VTECH ELECTRONICS EUROPE / W CONRAN DESIGN / WINAMAX / WINELLO / WL GORE & ASSOCIES / YACAST FRANCE



PERCEPTIONS

**ART. R.321-14, II - 7° - 9°D
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

DES AUTORISATIONS POUR TOUTES LES REDIFFUSIONS DE CONTENUS DU LIVRE ET DE LA PRESSE



SECTEUR PÉDAGOGIQUE

60 660 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
couverts par une licence CFC

en 2025 / **280** NOUVELLES LICENCES

SECTEUR PROFESSIONNEL

9 570 ENTREPRISES, PRIVÉES ET PUBLIQUES
couvertes par une licence CFC

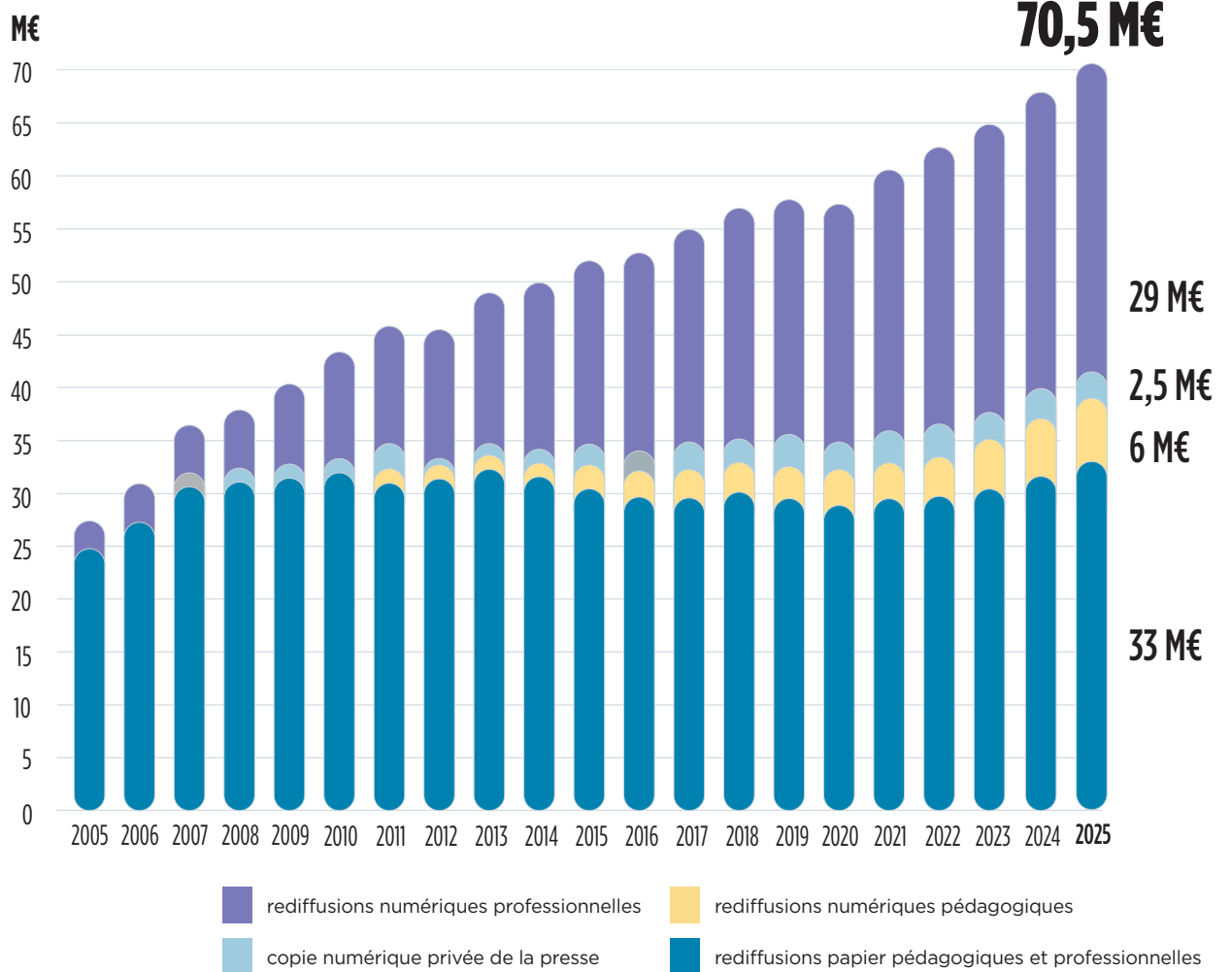
en 2025 / **507** NOUVELLES LICENCES

LE CFC A PERÇU EN 2025

37,5 M€ REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES

33 M€ REDIFFUSIONS PAPIER

FRANCE ET ÉTRANGER



REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE LA PRESSE

PAR LE SECTEUR PROFESSIONNEL

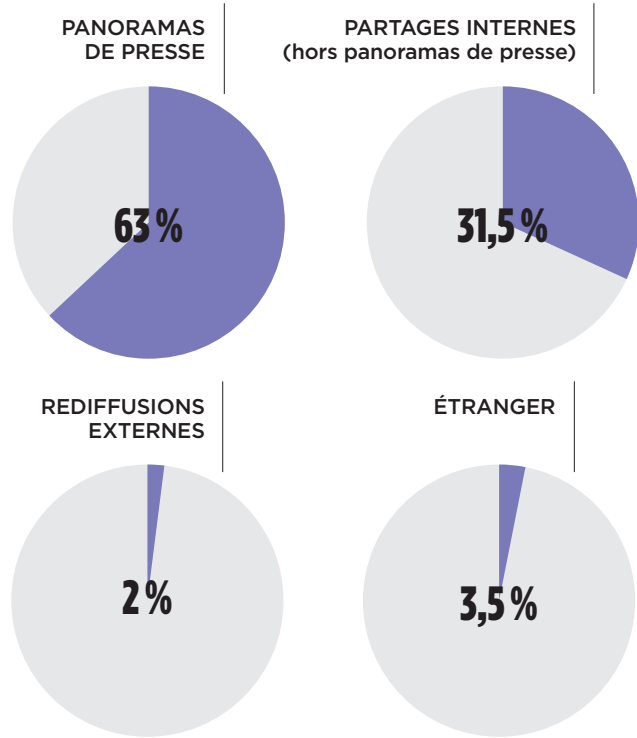
Total de droits perçus **29 M€**
+ 1,06 M€

23,8 M€ ENTREPRISES
+ 0,7 M€ ET ADMINISTRATIONS

490 NOUVELLES LICENCES SIGNÉES

qui couvrent les rediffusions numériques de contenus de presse et de programmes audiovisuels de 662 organisations et de leurs filiales

- Panoramas de presse et partages ponctuels d'articles et de programmes diffusés en interne (par mail, réseau interne, visioconférence) ou sur extranet
- Copies d'articles de presse rediffusées en externe à des contacts professionnels ou mises en ligne sur les sites web et réseaux sociaux corporate, ou publiées dans des ouvrages pédagogiques.



5,2 M€ SOCIÉTÉS ET PLATEFORMES
+ 0,4 M€ DE VEILLE D'INFORMATION

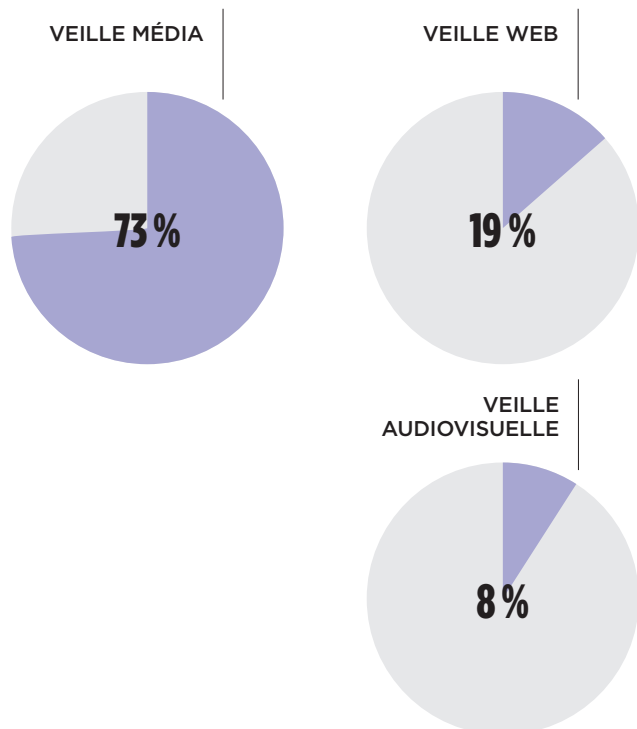
12 NOUVELLES LICENCES SIGNÉES

qui couvrent 3 types de prestations de veille d'information :

Veille média « classique » : sélections et reproductions d'articles de presse diffusées à des entreprises clientes, notamment sous la forme de panorama de presse

Veille web : crawling des sites de presse et mise à disposition de la veille soit à des entreprises clientes, sous forme de liens permettant d'accéder aux sites des éditeurs, soit à des brokers sous forme de contenus

Veille audiovisuelle : sélections et reproductions d'extraits de programmes audiovisuels et radiophoniques mises à disposition d'entreprises clientes.



REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE LIVRES ET DE PRESSE PAR LE SECTEUR PÉDAGOGIQUE

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT **6 M€**
ET ORGANISMES DE FORMATION + 0,6 M€

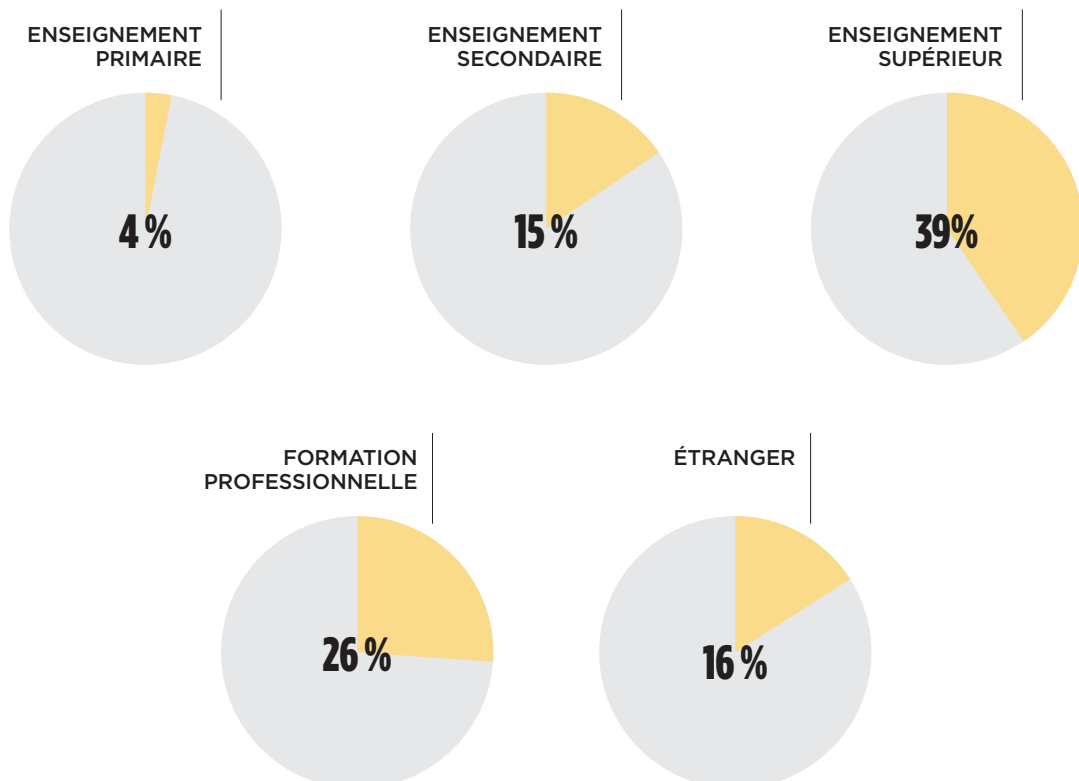
190 NOUVELLES LICENCES HYBRIDES SIGNÉES

(numérique + papier)

autorisant les rediffusions de contenus de livres et de presse.

Copies de pages de livres, notamment de manuels scolaires, ou de presse, diffusées par les enseignants à leurs élèves, étudiants, stagiaires, dans le cadre de leurs cours, par vidéoprojection, visioconférence, mises en ligne sur les réseaux internes ou envoyées par mail...

montants perçus :



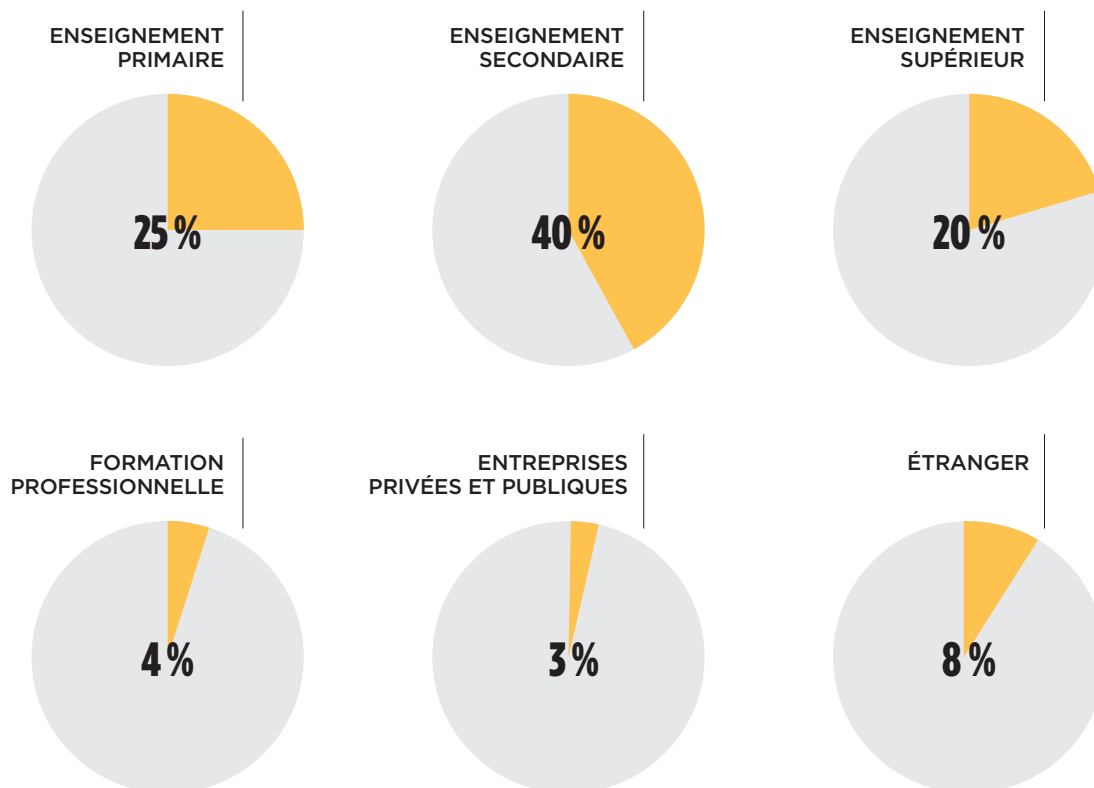
COPIES PAPIER DE LIVRES ET DE PRESSE

33 M€ ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION
 + 1,4 M€ ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

284 NOUVELLES LICENCES SIGNÉES
 dont **190 LICENCES HYBRIDES** (numérique + papier)

Photocopies et impressions de pages de livres et d'articles de presse diffusées aux apprenants à des fins pédagogiques ou au sein d'une entreprise.

montants perçus :

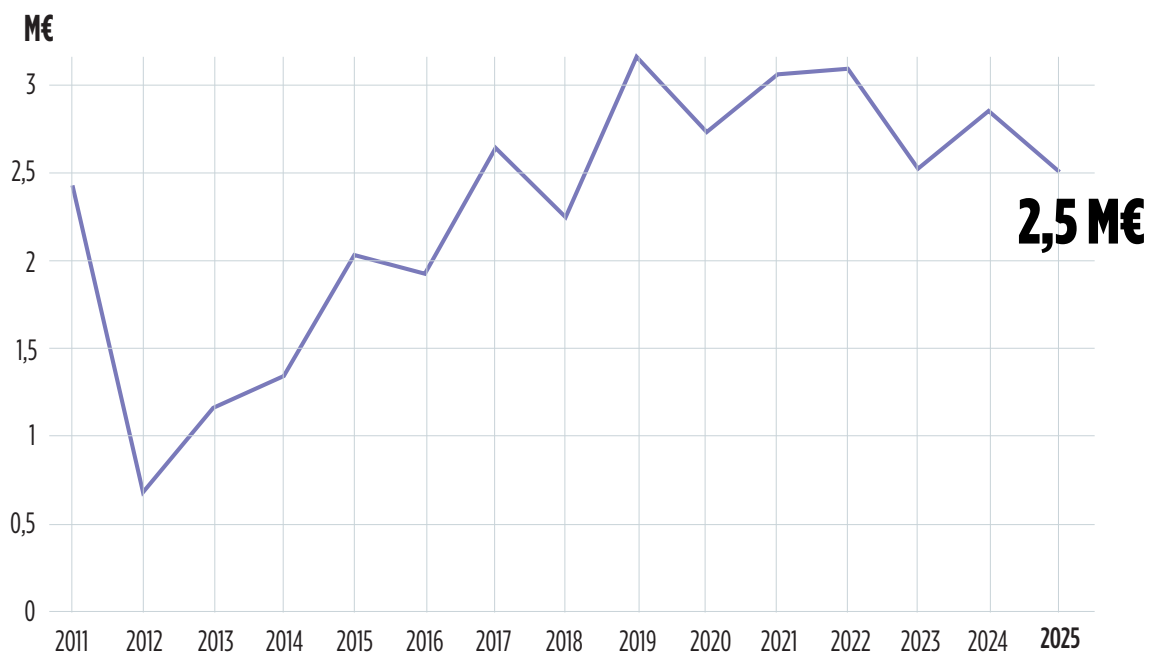


COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE

SUPPORTS DE STOCKAGE **2,5 M€**
 NUMÉRIQUE PERSONNELS - 0,4 M€

Les éditeurs de presse ont désigné le CFC pour percevoir et répartir la part qui leur revient au titre de la copie privée numérique de leurs contenus.

Le CFC perçoit tous les ans de Copie France la part de rémunération à reverser aux éditeurs de presse au titre de la copie privée des contenus de leurs publications (papier et en ligne) sur les smartphones, tablettes, disques durs externes, clés USB, cartes mémoires, CD et DVD data.



ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES PAR EXPLOITATION

	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	RÉEL 2025 (K€)	VARIATION 2025/2024
REDEVANCES FRANCE				
REPROGRAPHIE	27 556	28 848	30 500	5,73 %
Reprographie pédagogique	26 488	27 830	29 402	5,65 %
Reprographie professionnel	1 068	1 018	1 098	7,86 %
NUMÉRIQUE	30 564	32 018	33 167	3,59 %
Numérique pédagogique	4 068	4 801	5 029	4,75 %
Numérique professionnel	26 496	27 217	28 138	3,38 %
dont droit d'auteur	26 496	26 999	27 858	3,18 %
dont droit voisin		218	280	28,44 %
REPUBLICATIONS	50	51	39	-23,53 %
SOUS-TOTAL France hors copie privée	58 170	60 917	63 706	4,58 %
COPIE PRIVÉE	2 522	2 851	2 477	-13,12 %
TOTAL FRANCE	60 692	63 768	66 183	3,79 %
REDEVANCES ÉTRANGER				
Reprographie	2 853	2 773	2 560	-7,68 %
Numérique pédagogique	637	640	925	44,53 %
Numérique professionnel	654	709	854	20,45 %
TOTAL ÉTRANGER	4 144	4 122	4 339	5,26 %
TOTAL GÉNÉRAL	64 836	67 890	70 522	3,88 %

ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES FRANCE PAR USAGE

	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	RÉEL 2025 (K€)	VARIATION 2025/2024
PÉDAGOGIQUE FRANCE				
PÉDAGOGIQUE FRANCE	30 552	32 627	34 431	5,53 %
Enseignement élémentaire	7 679	8 183	8 650	5,70 %
Enseignement secondaire	12 148	13 086	13 849	5,83 %
Enseignement supérieur et recherche	7 773	8 342	8 897	6,64 %
Formation professionnelle	2 952	3 016	3 036	0,67 %
PROFESSIONNEL FRANCE				
PROFESSIONNEL FRANCE	27 618	28 290	29 276	3,48 %
Veille d'information - audio/média/web	5 553	4 862	5 220	7,35 %
Panoramas de presse (PP)	15 073	14 981	15 019	0,26 %
Rediffusions internes (hors PP)	6 297	7 902	8 471	7,20 %
Autres rediffusions et republications	694	545	565	3,75 %
SOUS-TOTAL France hors copie privée	58 170	60 917	63 707	4,58 %
COPIE PRIVÉE	2 522	2 851	2 477	-13,12 %
TOTAL GÉNÉRAL FRANCE	60 692	63 768	66 183	3,79 %

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

9°D / ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES FRANCE ET ÉTRANGER

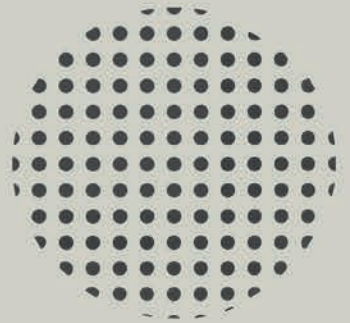
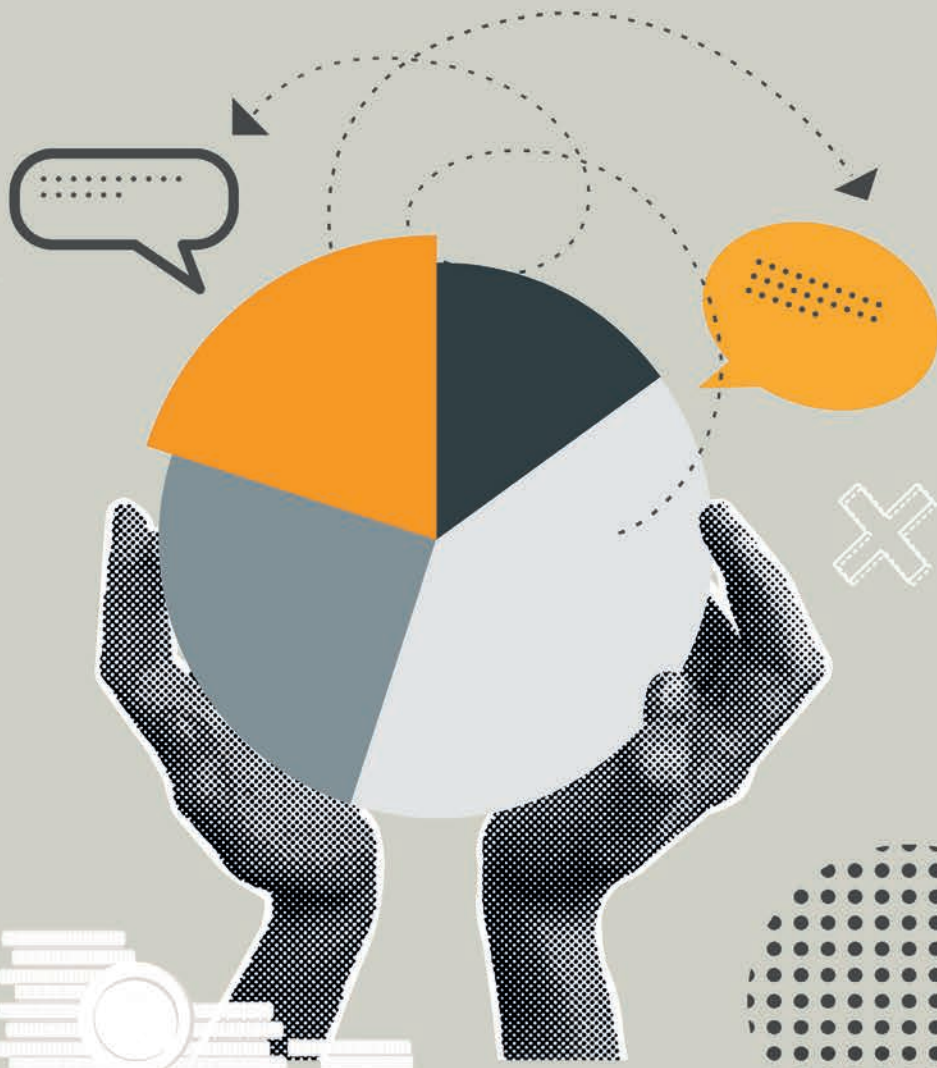
	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	RÉEL 2025 (K€)	VARIATION 2025/2024
REDEVANCES FRANCE ET ÉTRANGER				
REPROGRAPHIE	30 409	31 621	33 060	4,55 %
REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES	34 427	36 269	37 462	3,29 %
dont Num. professionnel - droit d'auteur	27 150	27 708	28 712	3,62 %
dont Num. professionnel - droit voisin		218	280	28,44 %
dont Republications	50	51	39	-23,53 %
dont Numérique pédagogique	4 705	5 441	5 954	9,43 %
dont Copie privée	2 522	2 851	2 477	-13,12 %
TOTAL GÉNÉRAL	64 836	67 890	70 522	3,88 %

7°/ MONTANT DES REVENUS ENCAISSÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES DROITS

REPROGRAPHIE	32 850 333
Numérique professionnel	27 579 609
dont Droit d'auteur	27 296 635
dont Droit voisin	282 974
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	5 628 229
COPIE PRIVÉE	1 846 732
TOTAL	67 904 903

MONTANT DES RECETTES PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT DES REVENUS

Le montant des produits financiers générés par les placements et autres produits divers 2025 générés s'élève à **1 826 866 €** et vient en déduction des frais de gestion.

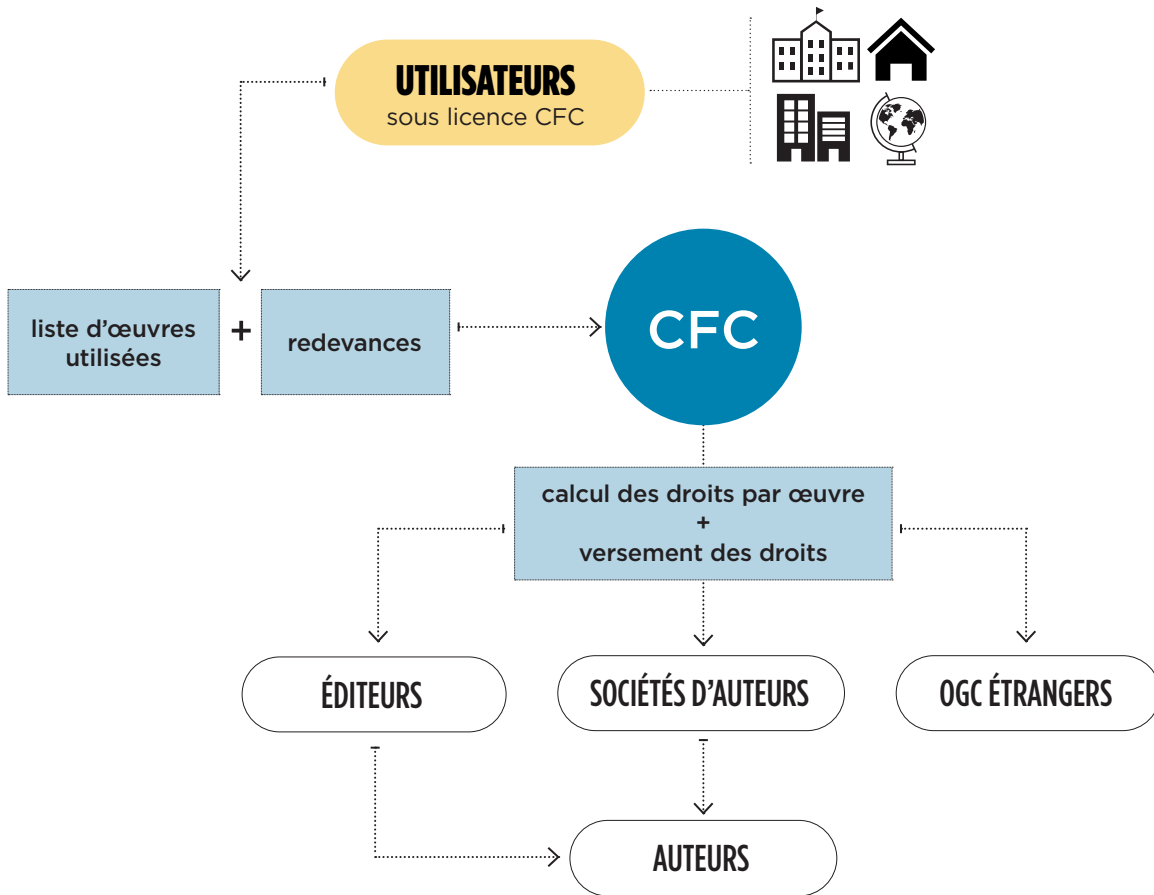


RÉPARTITION

**ART. 321-14, II - 9° A-B-C-E-F-G-H
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

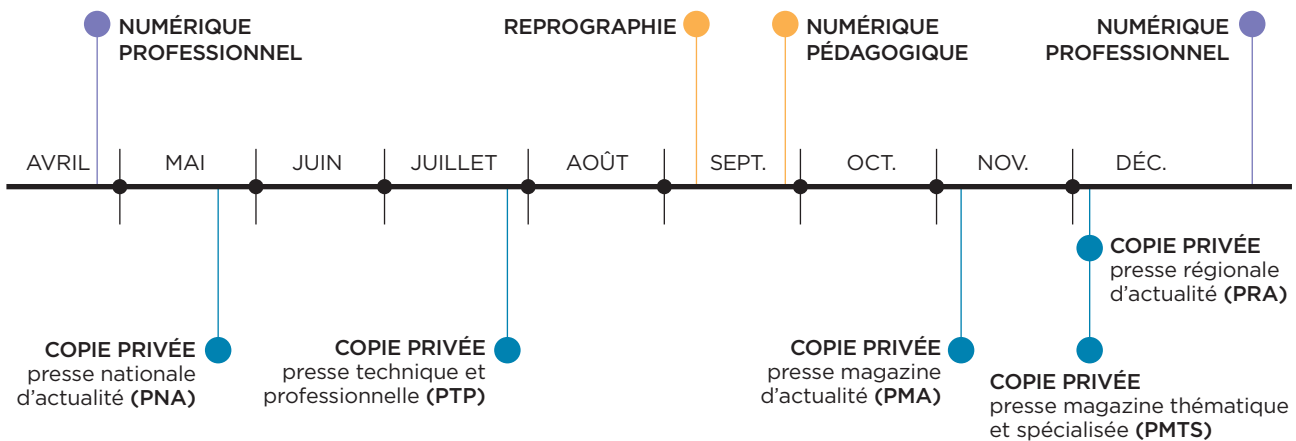
RÉPARTITION 2025

ÉTAPES DE LA RÉPARTITION



CALENDRIER DES RÉPARTITIONS 2025

le CFC effectue 9 répartitions par an

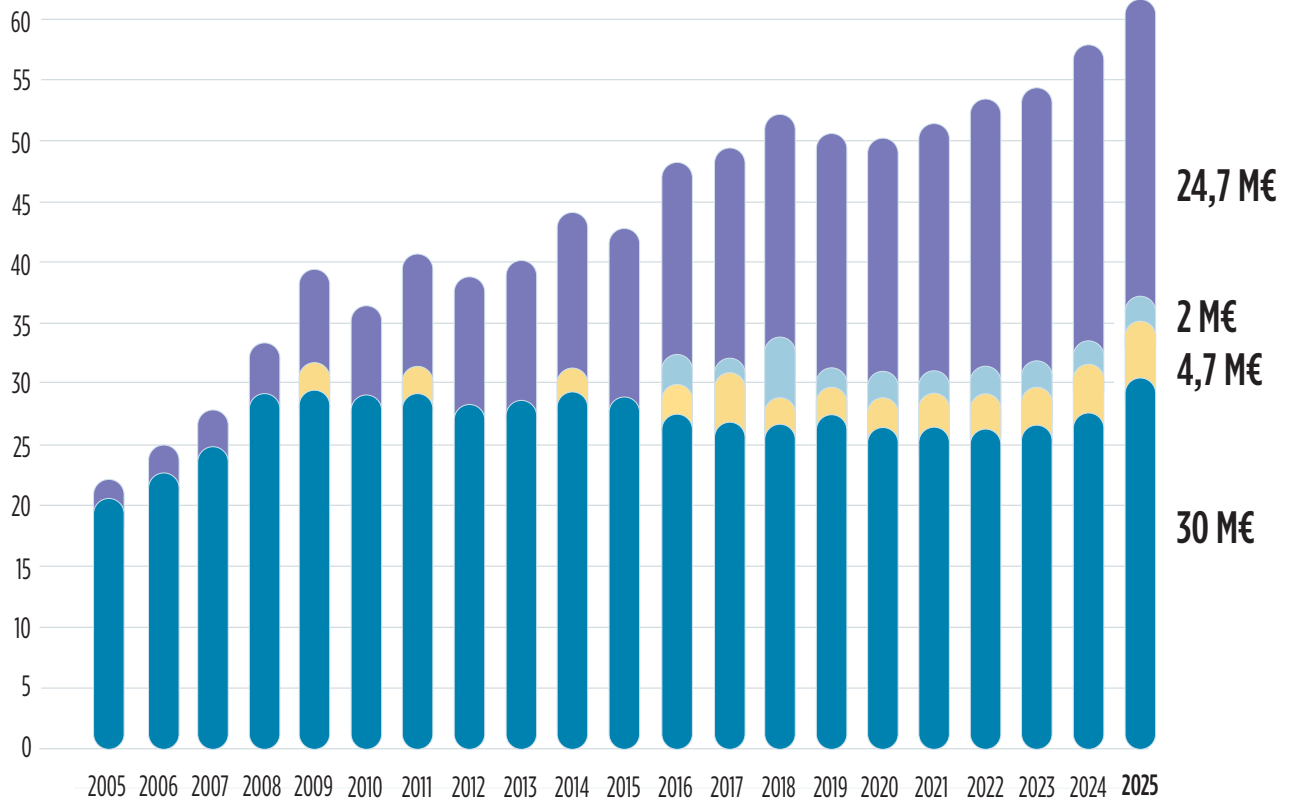


LE CFC A RÉPARTI EN 2025

31,4 M€ REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES
30 M€ REDIFFUSIONS PAPIER

FRANCE ET ÉTRANGER

M€



- rediffusions numériques professionnelles
- rediffusions numériques pédagogiques
- copie numérique privée de la presse
- rediffusions papier pédagogiques et professionnelles

RÉPARTITION PRESSE / LIVRE 2025

FRANCE

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le CFC reverse les droits dus aux créateurs proportionnellement aux rediffusions effectuées par les organisations avec lesquelles il a signé une licence. À cet effet, il met en place des dispositifs d'identification des œuvres copiées auprès des organisations signataires, qui fournissent (de manière exhaustive ou par enquêtes) les références bibliographiques des publications copiées ainsi que les volumes diffusés.

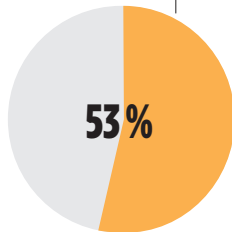
Le CFC répartit ensuite les droits perçus entre les œuvres conformément aux modalités définies par les auteurs et les éditeurs au sein des instances du CFC.

En 2025, **93%** des droits répartis reviennent à des œuvres publiées en France et ces dernières représentent **74%** de la totalité des œuvres concernées par ces répartitions, soit **62 600** livres et titres de presse.

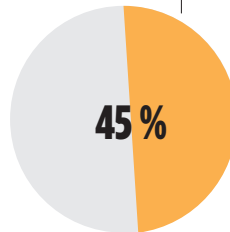
PRESSE — **8 300** TITRES DE PRESSE FRANÇAIS
(dont 166 programmes audiovisuels)

55 % DES DROITS RÉPARTIS :

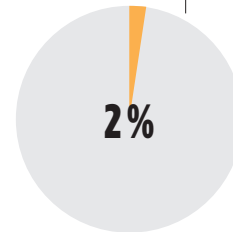
PRESSE GRAND PUBLIC



PRESSE PROFESSIONNELLE



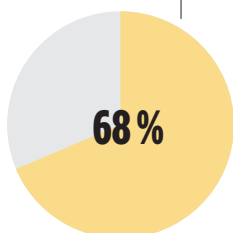
PRESSE SCIENTIFIQUE



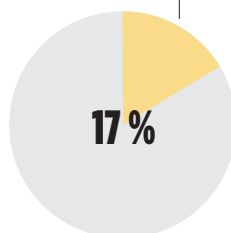
LIVRE — **54 300** LIVRES FRANÇAIS

45 % DES DROITS RÉPARTIS :

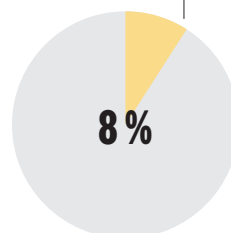
LIVRE SCOLAIRE



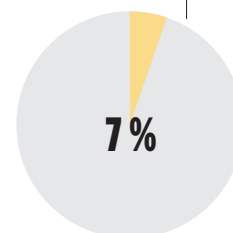
LIVRE UNIVERSITAIRE



LIVRE DE LOISIRS



LITTÉRATURE GÉNÉRALE

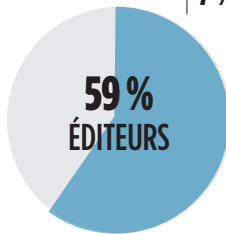


RÉPARTITION AUTEURS / ÉDITEURS

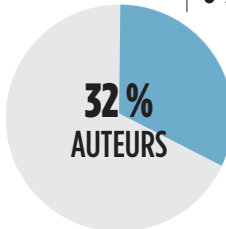
REDIFFUSIONS PAPIER (hors musique imprimée)

48 %
DES DROITS RÉPARTIS

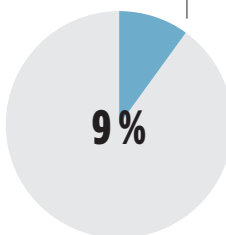
PARTS TEXTE ET IMAGE
ÉDITEURS | **93 %** éditeurs livres
7 % éditeurs presse



PARTS TEXTE ET IMAGE
AUTEURS | **94 %** auteurs livres
6 % auteurs presse



PARTS TEXTE ET IMAGE
AUTEURS ET ÉDITEURS



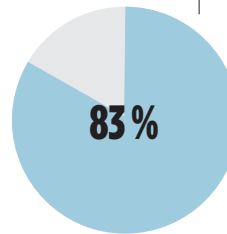
81 % à partager par éditeur de presse selon diffusions ou accords

19 % à déterminer à partir de l'analyse des œuvres

REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES

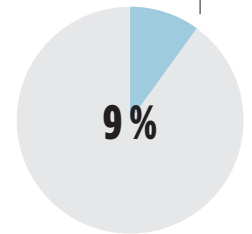
52 %
DES DROITS RÉPARTIS

PARTS TEXTE ET IMAGE
AUTEURS ET ÉDITEURS



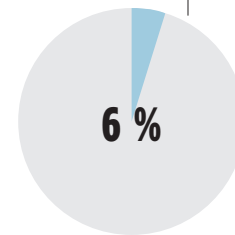
partagées par
ÉDITEURS DE PRESSE

PARTS TEXTE ET IMAGE
AUTEURS ET ÉDITEURS

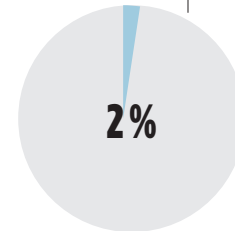


partagées par
ÉDITEURS DE LIVRES

PART ÉDITEUR
COPIE PRIVÉE PRESSE



PART IMAGE AUTEURS
reversée par OGC IMAGE
à leurs adhérents



RÉPARTITION PAR EXPLOITATION

Pour les rediffusions numériques de contenus, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les publications déclarées par les organisations, en fonction des volumes copiés pour chaque titre ainsi que du tarif choisi par l'éditeur pour les rediffusions professionnelles.

Le CFC verse les droits aux éditeurs, lesquels reversent aux auteurs la part qui leur revient selon les accords conclus avec eux.

RÉPARTITION / DROITS NUMÉRIQUES PROFESSIONNELS PRESSE ÉCRITE ET AUDIOVISUELLE

24,7 M€
+0,6 %

PRESSE 100 % des sommes réparties

DEUX RÉPARTITIONS ONT EU LIEU
POUR CETTE EXPLOITATION EN 2025 :

16,5 M€ / avril

8,2 M€ / décembre

CES DEUX RÉPARTITIONS ONT CONCERNÉ :

3 370

titres de presse et programmes audiovisuels

680

éditeurs français

SUR LE MONTANT GLOBAL :

– **47 057 €** sont revenus à l'ADAGP* pour reversement aux auteurs qu'elle représente, au titre des images rediffusées dans la presse

– **135 145 €** sont revenus à la société des Droits Voisins de la Presse (DVP) pour reversement aux éditeurs qu'elle représente

RÉPARTITION / DROITS NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES LIVRES ET PRESSE

4,7 M€
+15,8 %

LIVRE 68 % des sommes réparties
PRESSE 32 % des sommes réparties
(hors réserve et droits versés à l'AVA)*

CETTE RÉPARTITION A CONCERNÉ : **20 790** ŒUVRES FRANÇAISES,
dont
19 347 livres
1 443 titres de presse
560 éditeurs

62 % des publications concernées étaient des livres (para)scolaires, universitaires et professionnels

526 524 €, soit **11 %** des sommes réparties ont été versées à l'AVA* pour reversement aux auteurs d'images représentés par les sociétés qui composent AVA.

*AVA/Société des Arts Visuels Associés – ADAGP/Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques

COPIES PAPIER LIVRES ET PRESSE

30 M€
+8,2 %

LIVRE 84 % des sommes réparties
PRESSE 16 % des sommes réparties

(hors sommes non documentées de l'étranger et droits versés à la SEAM*)

Pour la copie papier, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les œuvres déclarées par les organisations, en fonction du nombre total de pages copiées pour chaque publication et de la catégorie à laquelle elle appartient.

Les principes de distribution des droits reposent sur des taux de partage définis selon les types d'œuvres (7 catégories de livres et 7 catégories de presse), la nature des contenus (texte ou image) et les ayants droit concernés (éditeurs ou auteurs). Les droits revenant aux éditeurs leur sont directement adressés par le CFC.

Les droits revenant aux auteurs leur sont généralement versés par leurs éditeurs mais peuvent aussi, selon le choix formulé par l'éditeur ou par l'auteur dans un cas spécifique, leur être reversés via une société d'auteurs qui les représente (ADAGP, AVA, SCAM, SEAM, SOFIA*).

CETTE RÉPARTITION A CONCERNÉ :

56 620 ŒUVRES FRANÇAISES,
dont
49 350 livres
7 270 titres de presse
4 660 éditeurs français

LIVRE 85 % des sommes réparties ont concerné les livres (para)scolaires, universitaires et professionnels

PRESSE 63 % des droits sont revenus à la presse professionnelle
31 % à la presse grand public

2,2 M€, soit 7 % des droits ont été répartis entre les organismes de gestion collective français de l'écrit et de l'image pour reversement aux auteurs qu'ils représentent.

COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE

2 M€
+6,8 %

PRESSE 100 % des sommes réparties

22,75 % presse nationale d'actualité (PNA)

20,99 % presse régionale d'actualité (PRA)

15,57 % presse magazine d'actualité (PMA)

24,96 % presse magazine thématique et spécialisée (PMTS)

15,73 % presse technique et professionnelle (PTP)

Pour la copie privée de la presse, les montants versés par Copie France au CFC sont d'abord répartis entre les différentes familles de presse selon des taux issus d'une étude Médiamétrie sur les usages.

Les droits dus aux éditeurs leur sont ensuite versés selon des modalités de répartition définies au sein de chacune de ces familles.

*ADAGP/Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques — AVA/Société des Arts Visuels Associés — SCAM/Société Civile des Auteurs Multimédia — SEAM/Société des Éditeurs et Auteurs de Musique — SOFIA/ Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit

9°/SOMMES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

9°A – MONTANT (€) DES DROITS RÉPARTIS AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2025

REPROGRAPHIE	30 015 652
NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	24 613 148
dont Droit d'auteur	24 288 373
dont Droit voisin	324 775
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	4 713 004
COPIE PRIVÉE	2 033 889
TOTAL	61 375 693

9°B – DROITS (€) RÉGLÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2025

REPROGRAPHIE	27 185 381
NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	24 006 870
dont Droit d'auteur	23 772 172
dont Droit voisin	234 698
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	4 107 032
COPIE PRIVÉE	1 532 484
TOTAL	56 831 767

9°C – CALENDRIER DES RÉPARTITIONS

REPROGRAPHIE	Répartition en septembre 2025
NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	Répartition en avril 2025 Répartition en décembre 2025
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	Répartition en septembre 2025
COPIE PRIVÉE	Répartition des droits pour chacune des 5 familles de presse en mai, juillet, novembre et en décembre 2025

9°E – DROITS (€) NON ENCORE RÉPARTIS AU 31/12/2025

	2025	2024	2023	2022	2021	≤ 2020
REPROGRAPHIE	30 454 272	588 261	-967 453	184 336	140 607	956 253
NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	15 158 391		40 785			
dont Droit d'auteur	15 009 817		40 785			
dont Droit voisin	148 574					
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	5 217 713	85 634	69 006	51 926	52 056	263 876
COPIE PRIVÉE	1 791 330	99 627	90 535	109 027	110 706	203 290
TOTAL	52 621 706	773 522	-767 127	345 289	303 369	1 423 419

Les droits perçus avant 2025 et non encore répartis au 31 décembre 2025 sont les droits mis en réserve, certains droits en provenance d'OGC étrangers en attente de documentation ainsi que des sommes non documentées.

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

9^oF – DROITS (€) RÉPARTIS NON ENCORE VERSÉS AU 31/12/2025

	2025	2024	2023	2022	2021	≤ 2020
REPROGRAPHIE		4 074 924	2 193 408	983 300	777 052	3 813 105
NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	3 027 696	558 736	33 837	12 078	35 712	172 374
NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE		744 978	52 177	15 860	14 448	52 616
COPIE PRIVÉE		230 219	53 433	51 849	31 075	28 069
TOTAL	3 027 696	5 608 857	2 332 855	1 063 087	858 287	4 066 164

9^oG – MOTIFS DU NON-RESPECT DES DÉLAIS DE VERSEMENT

Ces motifs sont :

- le retard de transmission par les utilisateurs des éléments de déclarations des œuvres reproduites ;
- le retard de transmission par des organismes de gestion collective étrangers des éléments de déclaration des œuvres utilisées ;
- le retard de transmission par les bénéficiaires de droits des éléments comptables permettant le versement des droits (factures de droits, coordonnées bancaires).

9^oH – UTILISATIONS DES SOMMES NON RÉPARTIES

Les droits prescrits à fin 2025 s'élèvent à **326 101 €** ; ils sont affectés au financement d'actions culturelles.



RELATIONS AVEC LES OGC

français et étrangers

ART. 321-14, II - 10° A-B-C-D
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC

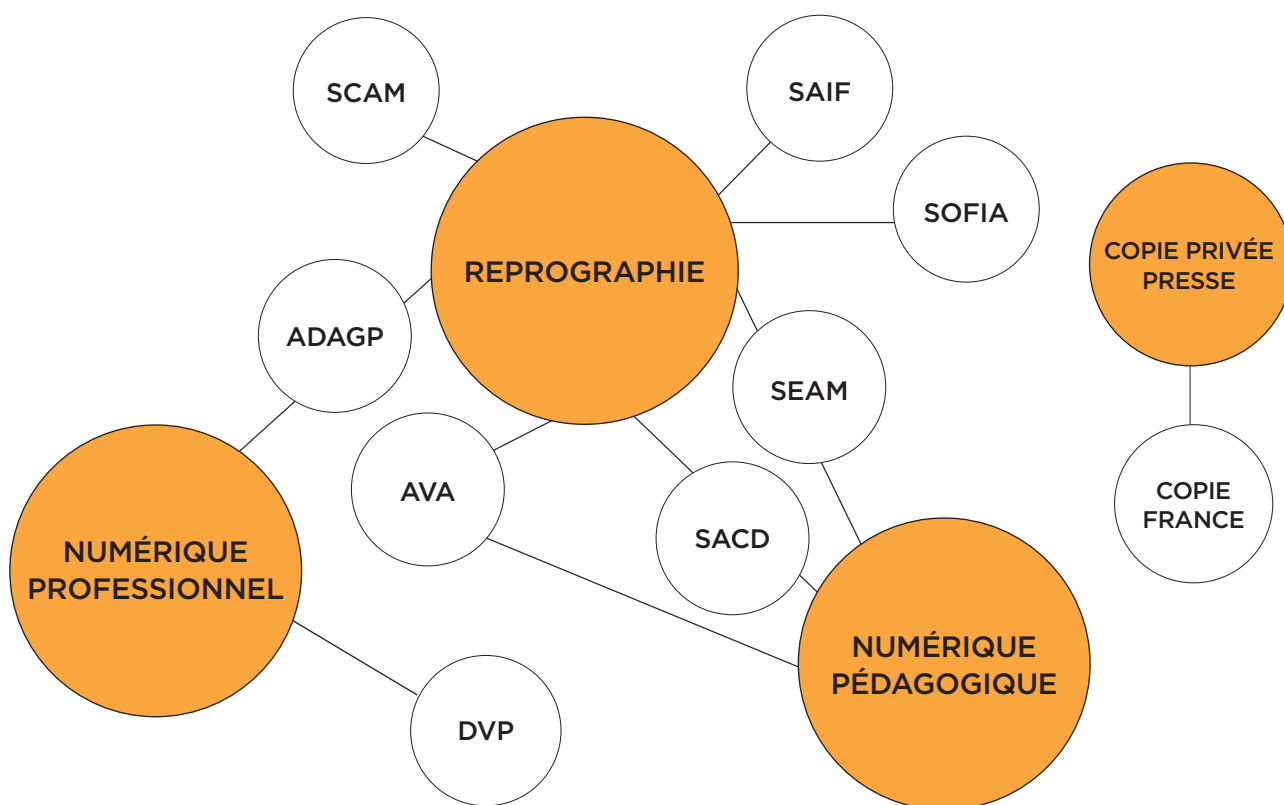
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE FRANÇAIS

Le CFC a conclu des accords avec les autres organismes de gestion collective français (OGC) représentant essentiellement les auteurs de texte et d'image fixe ainsi que les auteurs et éditeurs de musique imprimée.

2 types d'accords lient le CFC à ces organismes :

1 - Les OGC ont donné mandat au CFC afin qu'il les représente auprès des utilisateurs signataires d'une licence. Le CFC perçoit ainsi en leur nom les droits qui leur reviennent et leur reverse chaque année ces sommes.

2 - Dans le cadre des modalités de répartition définies par les instances du CFC, certains montants sont reversés à ces OGC, à charge pour eux de les répartir entre les ayants droit de leur répertoire.



2,8 M€
VERSÉS AUX OGC FRANÇAIS EN 2025

51%
IMAGE FIXE

18%
LIVRE

13%
PRESSE

18%
MUSIQUE IMPRIMÉE

2,5 M€ REÇUS DE COPIE FRANCE (RÉMUNÉRATION POUR LA COPIE PRIVÉE) EN 2025

- SCAM – Société Civile des Auteurs Multimédia
- SAIF – Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe
- SOFIA – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit
- ADAGP – Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques
- AVA – Société des Arts Visuels Associés
- SACD – Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
- SEAM – Société des Éditeurs et Auteurs de Musique
- DVP – Société des Droits Voisins de la Presse

ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS

valoriser la rediffusion des contenus français à l'étranger et permettre l'utilisation d'œuvres étrangères en France

59 ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ
SIGNÉS DANS **34 PAYS ÉTRANGERS**

57 % DES PERCEPTIONS ÉTRANGÈRES
PROVIENNENT DE PAYS FRANCOPHONES
(Québec, Belgique, Suisse et Luxembourg)

Les accords de réciprocité conclus par le CFC avec ses homologues à l'étranger permettent d'encadrer et de valoriser les contenus français rediffusés dans ces pays à des fins pédagogiques et professionnelles.

Ils permettent également au CFC d'autoriser les établissements d'enseignement et les entreprises français à utiliser des œuvres étrangères.

ABDR/Brésil * ACCESS/Canada * CADRA/Argentine * CAL/Australie * CCC/États-Unis * CEDRO/Espagne * CEMPRO/Mexique * CLA/Royaume-Uni * CLASS/Singapour * CLL/Nouvelle Zélande * COIBEC/Québec * COIEPRESSE/Belgique * COPY-DAN/Danemark * COPYRUS/Russie * DALRO/Afrique du Sud * FJÖLIS/Islande * HKRRLS/Hong Kong * ICLA/Irlande * IPRO/éditeurs STM internationaux * KOPINOR/Norvège * KOPIOSTO/Finlande * KOPIPOL/Pologne * LITERAR-MECHANA/Autriche * LUXORR/Luxembourg * NLA/Royaume-Uni * OSDEL/Grèce * PMG/Allemagne * PRO LITTERIS/Suisse * REPROBEL/Belgique * SAZOR/Slovénie * SIAE - AIDRO/Italie * STICHTING REPRORECHT/Pays-Bas * SYNDIGATE/Moyen Orient, Afrique, Asie * VG WORT/Allemagne

4,3 M€
PERÇUS EN 2025

des homologues du CFC, soit
6,2 % des perceptions du CFC

3,8 M€
VERSÉS EN 2025

aux homologues du CFC, soit
6,6 % des sommes versées par le CFC

REPROGRAPHIE

2,6 M€
PERÇUS DE 20 OGC ÉTRANGERS

représentant **7,7 %** des perceptions du CFC au titre des photocopies à des fins pédagogiques et professionnelles

2,2 M€
VERSÉS AUX 21 OGC ÉTRANGERS

REDIFFUSION

NUMÉRIQUE PROFESSIONNELLE

854 K€
PERÇUS DE 10 OGC ÉTRANGERS

représentant **2,9 %** des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins professionnelles

855 K€
VERSÉS AUX 8 OGC ÉTRANGERS

REDIFFUSION

NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

925 K€
PERÇUS DE 7 OGC ÉTRANGERS

représentant **15,6 %** des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins pédagogiques

718 K€
VERSÉS AUX 11 OGC ÉTRANGERS

Le CFC est également présent dans les institutions internationales

Il siège au Board de l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) depuis 2016 et en assure la vice-présidence depuis 2025

Il est co-fondateur et siège au board de PDLN (Presse Data Base and Licensing Network), l'Association internationale dédiée à la gestion des droits de la presse depuis 2008

Il participe activement aux travaux de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) au sein du groupe de développement pour l'Afrique et au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

10°/RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

10°A – MONTANTS (€) REÇUS ET VERSÉS À D'AUTRES OGC EN 2025

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE		NUM PRO		NUM PÉDAGO		COPIE PRIVÉE	
		REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ
ADAGP	France		49 762						
AVA	France		837 640				526 524		
COPIE FRANCE	France							2 462 309	
DVP	France				70 340				
SACD	France		139 273						
SAIF	France		18 251						
SCAM	France		395 719						
SEAM	France		522 366						
SOFIA	France		272 975						
ACCESS COPYRIGHT	Canada	11 344	11 828						
CCC	États-Unis	42 783	564 118	9 855		4 617	218 743		
CAL	Australie	49 709	3 688	5 293		26 753	2 032		
CEDRO	Espagne	103 203	189 490	1 312	19 837	12 158	17 642		
CLA	Grande-Bretagne	153 967	688 836	43 575	71 702		166 150		
CLNZ	Nouvelle-Zélande	908	7 474						
COPIBEC	Canada (Québec)	652 252	105 903			535 388	17 228		
COPIEPRESSE	Belgique				67 986				
COPYDAN WRITING	Danemark	156 975	1 044				173		
DALRO	Afrique du Sud	3 024	1 920						
ICLA	Irlande	8 002	2 253						
IPRO	Pays-Bas	138 578			399 187		203 801		
KOPINOR	Norvège	219 661	1 130						
KOPIOSTO	Finlande	12 741	410	3 640		10 554	163		
LITERAR MECHANA	Autriche	34 001	893						
LUXORR	Luxembourg	52 736	8 482	31 504	1 376				
NLA	Grande-Bretagne	102 504	57 560	410 017	133 331		7 543		
OSDEL	Grèce		6 236				613		
PMG	Allemagne			95 312					
PROLITTERIS	Suisse	210 798	123 517	105 399	12 286	105 399	34 468		
REPROBEL	Belgique	421 757	194 827	148 504		178 083	67 097		
SIAE	Italie		63 024						
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	39 915	20 697						
SYNDIGATE	États-Unis				149 785				
VG WORT	Allemagne	145 074	127 875						
TOTAL		2 559 933	4 417 191	854 411	925 830	872 952	1 262 178	2 462 309	0

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

10°B – RETENUES (€) EFFECTUÉES AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2025 SUR LES DROITS RÉPARTIS AUX AUTRES OGC :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
ADAGP	France		5 935		
AVA	France	61 056		40 514	
DVP	France		6 368		
SACD	France	16 393			
SAIF	France	1 692			
SCAM	France	30 134			
SEAM	France	41 382			
SOFIA	France	12 312			
ACCESS COPYRIGHT	Canada	926			
CAL	Australie	292		156	
CCC	États-Unis	44 547		16 831	
CEDRO	Espagne	13 592	2 598	1 357	
CLA	Grande-Bretagne	54 533	12 920	12 784	
CLNZ	Nouvelle-Zélande	592			
COPIBEC	Canada (Québec)	5 687	12	1 326	
COPIEPRESSE	Belgique		14 474		
COPYDAN WRITING	Danemark	83		8	
COPYRUS	Russie	2 619			
DALRO	Afrique du Sud	152	2		
ICLA	Irlande	178			
IPRO	Pays-Bas	23	50 348	15 682	
KOPINOR	Norvège	90			
KOPIOSTO	Finlande	32		6	
LITERAR-MECHANA	Autriche	71			
LUXORR	Luxembourg	672	348		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	4 560	32 556	580	
OSDEL	Grèce	494		47	
PROLITTERIS	Suisse	9 754	2 798	2 652	
REPROBEL	Belgique	15 434		5 163	
SIAE	Italie	4 993			
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	1 629			
SYNDIGATE	États-Unis		8 027		
VG WORT	Allemagne	10 130			
TOTAL		334 052	136 386	97 106	0

10°C – RETENUES (€) EFFECTUÉES AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2025 SUR LES DROITS VENANT D'AUTRES OGC :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				63 500
ACCESS COPYRIGHT	Canada	542			
CAL	Australie	2 092	632	290	
CCC	États-Unis	889	2 058	182	
CEDRO	Espagne	1 183	175	376	
CLA	Grande-Bretagne	5 585	4 637	1 456	
CLNZ	Nouvelle Zélande	26			
COIBEC	Canada (Québec)	31 583		12 253	
COPIEPRESSE	Belgique		1 325		
COPYDAN WRITING	Danemark	4 896			
DALRO	Afrique du Sud	106			
ICLA	Irlande	621			
IPRO	Pays-Bas	1 363			
KOPINOR	Norvège	2 492			
KOPIOSTO	Finlande	399	324	218	
LITERAR-MECHANA	Autriche	438			
LUXORR	Luxembourg	544	4 206		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	2 848	34 761		
PMG	Allemagne		12 661		
PROLITTERIS	Suisse	3 942	6 712	2 141	
REPROBEL	Belgique	3 568	13 937	5 933	
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	482			
VG WORT	Allemagne	1 295			
TOTAL		64 891	81 426	22 849	63 500

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

10^oD – DROITS (€) VENANT D'AUTRES OGC RÉPARTIS AUX ÉDITEURS FRANÇAIS AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2025 :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				2 030 943
ACCESS COPYRIGHT	Canada	14 229			
CAL	Australie	54 894	4 462	7 832	
CCC	États-Unis	23 321	16 314	4 909	
CEDRO	Espagne	106 216	1 391	10 143	
CLA	Grande-Bretagne	146 574	36 761	39 307	
CLNZ	Nouvelle Zélande	671			
COPIBEC	Canada (Québec)	828 915		330 743	
COPIEPRESSE	Belgique		10 502		
COPYDAN WRITING	Danemark	128 498			
DALRO	Afrique du Sud	2 781			
ICLA	Irlande	22 848			
IPRO	Pays-Bas	122 436			
KOPINOR	Norvège	223 815			
KOPIOSTO	Finlande	35 861	2 565	5 880	
LITERAR-MECHANA	Autriche	39 312			
LUXORR	Luxembourg	48 823	33 344		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	74 745	275 607		
PMG	Allemagne		93 903		
PROLITTERIS	Suisse	354 103	53 214	57 785	
REPROBEL	Belgique	320 455	110 500	160 154	
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	43 313			
VG WORT	Allemagne	116 296			
TOTAL		2 708 108	638 565	616 752	2 030 943



COÛT ET FINANCEMENT DE LA GESTION

ART. 321-14, II - 8° A-D-E-F
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC

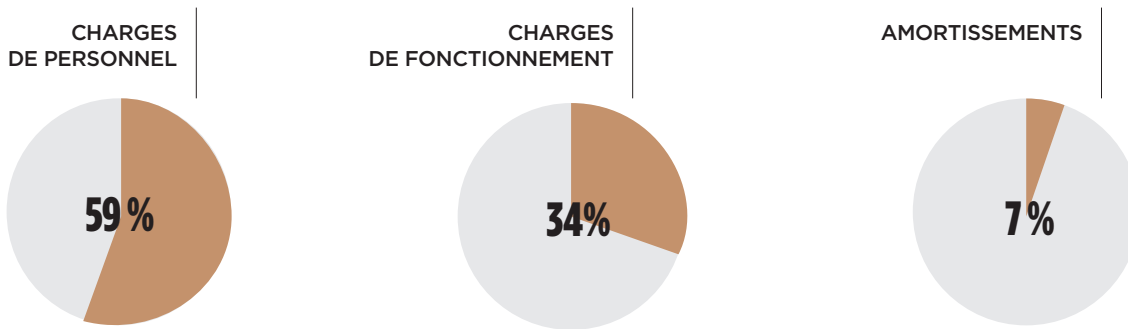
COÛT DE LA GESTION DES DROITS

Le montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers pour l'année 2025 est de 9 522 505 €.

Les ressources utilisées pour couvrir ces coûts sont d'une part, les prélèvements sur droits (7 160 612 €) et d'autre part, les produits financiers, les produits de services et les autres produits (2 361 893 €).

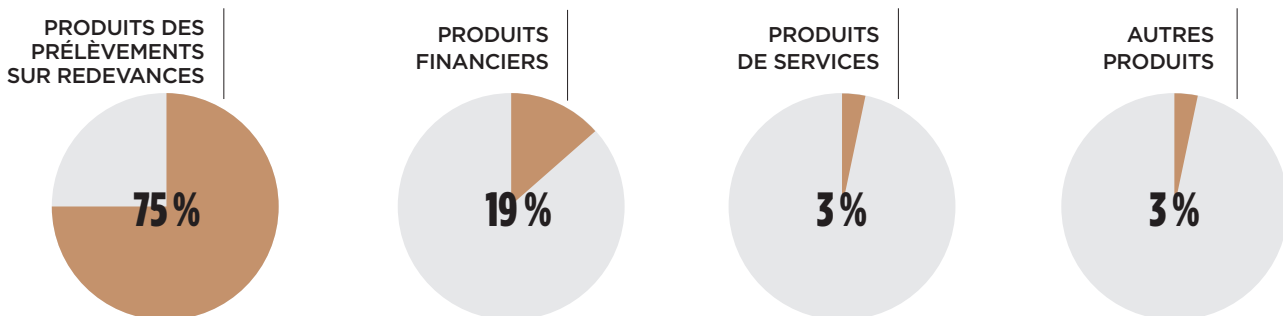
CHARGES DE GESTION CFC TOTAL : 9,5 M€

Les charges de gestion du CFC représentent 13,2 % des redevances facturées en 2025 (contre 11,7 % en 2024).



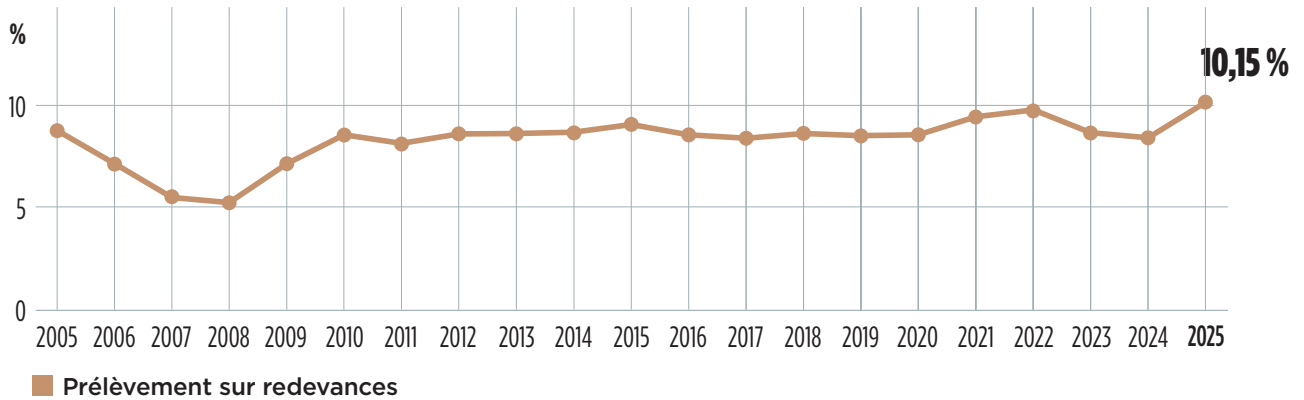
PRODUITS PERMETTANT DE FINANCER LES CHARGES DE GESTION DU CFC TOTAL : 9,5 M€

Les charges de gestion sont financées par les prélèvements sur les redevances (75 %) et par les autres produits du CFC (25 %).



TAUX DE PRÉLÈVEMENT SUR REDEVANCES

EN 2025, LE TAUX DE PRÉLÈVEMENT MOYEN DU CFC ÉTAIT DE 10,15 %, CONTRE 8,6 % EN 2024



La hausse du taux de prélèvement moyen s'explique principalement par l'augmentation des charges informatiques (cf. p. 58, tableau d'évolution des charges d'exploitation) et par le retraitement en charges d'exploitation de certaines d'entre elles, initialement immobilisées.

ADOPTION D'UNE RÈGLE D'AFFECTATION ANALYTIQUE DES CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

En 2025, afin d'assurer sa visibilité économique et la transparence de sa gestion et conformément aux demandes de la Commission de contrôle des OGC, le CFC a défini des règles analytiques qui permettent une affectation plus précise de ses charges et revenus financiers.

Ces nouvelles règles n'ont pas d'incidence sur le taux global de gestion, elles permettent de garantir le rapprochement des charges aux ressources auxquelles elles contribuent.

Les nouveaux taux de gestion définis reposent sur les deux grands axes d'exploitation du CFC (ceux de la copie privée et du droit voisin de la presse étant déjà fléchés sur leurs exploitations) :

- La reprographie et les usages numériques pédagogiques ;
- Les usages numériques professionnels.

L'affectation des charges du CFC (ressources humaines, fonctionnement et amortissements) a été établie en fonction, soit de leur appartenance avérée à ces deux exploitations, soit des perceptions du CFC, soit de ses effectifs.

L'affectation des revenus financiers (trésorerie courante et sommes non reversées) a été établie selon le temps de placement des sommes pour chacune des exploitations gérées par le CFC.

Ce référentiel, élaboré dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants des auteurs et des éditeurs de livre et de presse, a été adopté par le Comité du 13 février 2026 et est applicable dès l'exercice 2025.

Ces taux seront validés chaque année par le Comité du CFC en amont de la construction budgétaire N+1 du CFC.

EN 2025, LES TAUX DE PRÉLÈVEMENT SUR DROITS ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

14,90 %

NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL

3,00 %

COPIE PRIVÉE

7,63 %

REPROGRAPHIE

4,50 %

DROIT VOISIN

8°/ COÛT DE LA GESTION DES DROITS

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

8°A / 8°D – ÉVOLUTION COMPARÉE DES REVENUS ET DES CHARGES

	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	RÉEL 2025 (K€)	VARIATION 2025/2024
Redevances facturées	64 836	67 890	70 522	3,88 %
REVENUS				
Prélèvements des frais de gestion	5 652	5 683	7 161	26,01 %
Variation de la provision pour répartition	1 522			
Production de services	285	252	327	29,76 %
Produits financiers	1 458	2 029	1 827	-9,96 %
Autres produits divers	320	640	207	-67,66 %
TOTAL REVENUS	9 237	8 604	9 522	10,67 %
CHARGES				
Charges d'exploitation	- 9 125	- 8 318	- 9 510	14,33 %
Charges financières			- 12	
Charges exceptionnelles	- 112	- 286		
TOTAL CHARGES	- 9 237	- 8 604	- 9 522	10,67 %

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	RÉEL 2025 (K€)	VARIATION 2025/2024
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et charges sociales	4 928	5 004	4 681	-6,46 %
Personnel externe	-	6	623	10 276,88 %
Autres charges RH (Recrut. Form. Cont...)	1 322	314	275	-12,36 %
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	6 250	5 324	5 579	4,78 %
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Locaux (bail, flux, entretien, taxes)	698	772	919	19,03 %
Informatique (TMA, héberg., prestation)	223	523	1 286	145,86 %
Sous-traitance de gestion	501	416	279	-32,82 %
Honoraires, conseil, frais de procédure	288	218	230	5,38 %
Communication & études	402	195	209	7,13 %
Abonnements, adhésions pro.	146	129	112	-13,35 %
Déplacements/missions/réceptions	93	97	114	17,73 %
Autres (ass., frais banc., tél., fourn., coursiers)	128	92	82	-11,21 %
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 479	2 440	3 231	32,40 %
AMORTISSEMENTS				
Aménagements et mobilier	18	76	78	3,09 %
Équipement & logiciels informatiques	40	31	28	-8,25 %
Développements informatiques	338	447	594	32,97 %
TOTAL AMORTISSEMENTS	396	554	701	26,56 %
TOTAL GÉNÉRAL	9 125	8 318	9 510	14,33 %

TAUX DE PRÉLÈVEMENT PAR EXPLOITATION

	RÉEL 2023	RÉEL 2024	RÉEL 2025	VARIATION 2025/2024
EXPLOITATIONS				
REPROGRAPHIE ET NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE	7,69 %	6,70 %	7,63 %	13,88 %
VEILLE ET NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	10,97 %	11,20 %	14,90 %	33,04 %
COPIE PRIVÉE	3,00 %	3,00 %	3,00 %	0,00 %
DROIT VOISIN		4,50 %	4,50 %	0,00 %

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ET PRODUITS DE GESTION DEPUIS 2005 :

	Redevances facturées (M€) A	Produits de prélèvements (M€) B	Produits financiers (M€) C	Produits de service (Hermès) (M€) D	Total des produits (hors except.) B+C+D (M€) E	Prélèvement sur redevances B/A	produits (hors except.) sur redevances E/A
2005	27,40	2,4	1,0	-	3,40	8,8 %	12,4 %
2006	30,90	2,2	1,3	-	3,50	7,1 %	11,3 %
2007	36,40	2,0	1,9	-	3,90	5,5 %	10,7 %
2008	38,30	2,0	2,4	-	4,40	5,2 %	11,5 %
2009	40,70	2,9	1,6	-	4,50	7,1 %	11,1 %
2010	43,30	3,7	1,1	-	4,80	8,5 %	11,1 %
2011	45,70	3,7	1,3	-	5,00	8,1 %	10,9 %
2012	45,40	3,9	1,2	0,10	5,20	8,6 %	11,4 %
2013	48,80	4,2	1,2	0,23	5,63	8,6 %	11,5 %
2014	49,80	4,3	1,3	0,24	5,84	8,6 %	11,7 %
2015	51,90	4,7	1,1	0,26	6,06	9,1 %	11,7 %
2016	52,70	4,5	1,0	0,28	5,78	8,5 %	11,0 %
2017	54,90	4,6	1,0	0,28	5,88	8,4 %	10,7 %
2018	56,90	4,9	1,1	0,27	6,27	8,6 %	11,0 %
2019	57,70	4,9	1,2	0,27	6,37	8,5 %	11,0 %
2020	57,30	4,9	1,0	0,29	6,19	8,6 %	10,8 %
2021	60,50	5,7	1,1	0,29	7,09	9,4 %	11,7 %
2022	62,70	6,1	1,1	0,29	7,49	9,7 %	11,9 %
2023	64,80	5,6	1,5	0,29	7,39	8,6 %	11,4 %
2024	67,89	5,7	2,0	0,25	7,95	8,4 %	11,7 %
2025	70,52	7,16	1,83	0,33	9,31	10,15 %	13,2 %

8°/COÛT DE LA GESTION DES DROITS

8°E / 8°F – MONTANT DES DÉDUCTIONS SUR LES REVENUS ENCAISSÉS RÉPARTISSABLES ET COÛT DE LA GESTION

	REPROGRAPHIE	NUM PRO		NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
		DROIT D'AUTEUR	DROIT VOISIN		
REDEVANCES 2025 (€)	33 060 946	28 750 684	280 393	5 953 707	2 476 528
Frais de gestion COPIE FRANCE					-14 219
Montant affecté à des œuvres culturelles					-615 577
Reversement direct OGC				-280 882	
Sommes 2025 non réglées	-458 331	-2 161 004	-2 327	-105 294	
Sommes antérieures répartissables	247 717	706 955	4 908	60 698	
SOMMES ENCAISSÉES RÉPARTISSABLES	32 850 332	27 296 635	282 974	5 628 229	1 846 732
Prélèvement pour frais de gestion	2 396 061	4 285 899	12 734	410 516	55 402
Taux moyen de prlv. pour frais de gestion	7,29 %	15,70 %	4,50 %	7,29 %	3,00 %
TOTAL À DISTRIBUER	30 454 271	23 010 736	270 240	5 217 713	1 791 330



ÉTATS FINANCIERS

**ART. R.321-14, II - 1°
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

1^o/ ÉTATS FINANCIERS

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 (en €)

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2025			31.12.2024
	BRUT	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 431 416	849 273	1 582 142	1 630 279
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 725	10 566	1 159	3 505
Avances et acomptes sur immos				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immobilisations corporelles	914 072	285 102	628 970	695 045
Immo. en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières	172 784		172 784	170 065
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	3 530 146	1 144 940	2 385 206	2 499 044
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières & approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/commandes				
CRÉANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	7 658 919		7 658 919	7 293 639
Autres créances	2 576 107		2 576 107	2 647 004
Charges constatées d'avance	313 721		313 721	276 073
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres Titres	429 028		429 028	429 028
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	68 048 433		68 048 433	66 544 693
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	79 026 206		79 026 206	77 190 437
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	82 556 353	1 144 940	81 411 412	79 689 480

Renvois :

(1) Dont à moins d'un an :

(2) Dont à plus d'un an :

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 (en €)

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2025	31.12.2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (Dont versé : 64 160)	64 160	64 320
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	84 180	84 180
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	148 340	148 500
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	190 000	238 000
Provisions pour charges	399 717	402 451
TOTAL PROVISIONS (II)	589 717	640 451
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217	334
Emprunts et dettes financières divers (2)		
Instruments financiers à terme		
Avanc. & acptes reçus/com. en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	20 767 937	19 094 099
Dettes fiscales et sociales	1 744 015	1 729 746
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 161 187	58 076 351
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	80 673 356	78 900 530
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL (I + I BIS + II + III + IV)	81 411 412	79 689 480
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an :	80 673 356	78 900 530
(2) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 (en €)

		31.12.2025	31.12.2024
	FRANCE	EXPORTATION	TOTAL
			TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue - services	326 570		326 570
Chiffre d'affaires NET	326 570		326 570
Production immobilisée			88 600
Subventions d'exploitation			2 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			50 734
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles			
Autres produits			7 315 835
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I (1)			7 695 639
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes (1)			3 721 956
Impôts, taxes et versements assimilés			155 911
Salaires			3 281 254
Cotisations sociales			1 524 476
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			701 162
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations			
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			79 853
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges			125 660
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II (2)			9 510 417
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 814 778
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations (2)			4
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo. (2).			
Autres intérêts et produits assimilés (2)			1 826 862
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			11 158
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			1 826 866
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			12 088
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			12 088
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 814 778
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+V-VI)			84 480
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			201 160
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII			201 160
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles			285 640
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII			285 640
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-84 480
TOTAL DES PRODUITS			9 522 505
TOTAL DES CHARGES			9 522 505



ACTION CULTURELLE

aider les projets qui soutiennent les créateurs du livre
et de la presse et forment les lecteurs de demain

**ART. R.321-14, III - 1° A-B / 2° A-B / 3° A-B
SUR LA TRANSPARENCE
ET LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES OGC**

ACTION CULTURELLE 2025

99 %

DU BUDGET ATTRIBUÉ

97

ACTIONS SOUTENUES
(20 NOUVELLES ACTIONS)

68

PORTEURS DE PROJETS

38

PARTICIPATIONS DU CFC
LORS D'ÉVÉNEMENTS SOUTENUS

18 %

D'ACTIONS DE PROMOTION
DE LA PRESSE ET DU LIVRE

43 %

D'ACTIONS D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE

39 %

D'ACTIONS VERS LES PROFESSIONNELS
DU LIVRE ET DE LA PRESSE

LE CFC PRIVILÉGIE LES ACTIONS QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS SUIVANTS :

ÉDUCUER

à la lecture et aux cultures
de la presse et du livre

PROMOUVOIR

les ouvrages et les publications
français en France et à l'étranger

FAVORISER

l'échange d'information et la professionnalisation
des acteurs du livre et de la presse

1,12 M€ ATTRIBUÉ

LIVRES 50 actions / **267 K€**

40% / **159 K€**

Actions d'éducation livre/média

37% / **62 K€**

Actions envers les professionnels

23% / **46 K€**

Actions de promotion des œuvres

PRESSE 50 actions / **848 K€**

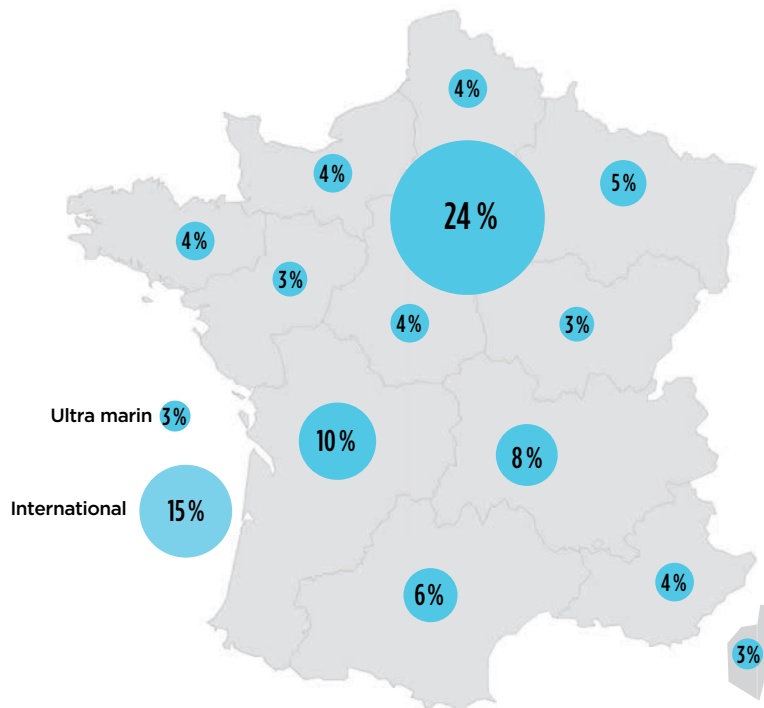
44% / **305 K€**

44% / **356 K€**

12% / **187 K€**

/ 3 actions sont communes au livre et à la presse

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS SOUTENUES



PUBLICS TOUCHÉS PAR LES ACTIONS SOUTENUES PAR LE CFC

jeunes publics et publics éloignés du livre,
de la lecture, des médias et de l'information

421 150

professionnels du livre et de la presse
(auteurs, journalistes, éditeurs, traducteurs, bibliothécaires, libraires...)

13 300

1°/ SOMMES DÉDIÉES AUX ACTIONS CULTURELLES

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

1°A – LE SECTEUR DU LIVRE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Report 2019	40 999,67 €					
Affecté 2020	1 302 054,83 €					
Report 2020	119 354,55 €	39 784,85 €				
Affecté 2021	252 546,07 €	84 182,02 €				
Report 2021	-933,23 €	-311,08 €	-311,08 €			
Affecté 2022	215 792,09 €	71 930,70 €	71 930,70 €			
Report 2022	-10 018,12 €	-3 339,37 €	-3 339,37 €	-3 339,37 €		
Affecté 2023	231 480,00 €	77 160,00 €	77 160,00 €	77 160,00 €		
Report 2023	2 707,12 €		902,37 €	902,37 €		
Affecté 2024	221 636,74 €		73 878,91 €	73 878,91 €		
Report 2024	21,53 €		7,18 €	7,18 €	7,18 €	
Affecté 2025	359 242,00 €		119 747,33 €	119 747,33 €	119 747,33 €	
Report 2025	56,42 €			18,81 €	18,81 €	18,81 €
Affecté 2026	288 922,06 €			96 307,35 €	96 307,35 €	96 307,35 €
TOTAL	269 407,12 €	220 221,53 €	268 356,42 €	290 861,96 €	216 080,67 €	96 326,16 €

1°B – LE SECTEUR DE LA PRESSE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Report 2019	-82 835,67 €					
Affecté 2020	783 426,54 €					
Report 2020	620 272,27 €	206 757,42 €				
Affecté 2021	675 864,98 €	225 288,32 €				
Report 2021	265 921,50 €	88 640,50 €	88 640,50 €			
Affecté 2022	759 996,35 €	253 332,12 €	253 332,12 €			
Report 2022	133 059,54 €	44 353,18 €	44 353,18 €	44 353,18 €		
Affecté 2023	765 860,65 €	255 286,88 €	255 286,88 €	255 286,88 €		
Report 2023	102 518,42 €		34 172,81 €	34 172,81 €		
Affecté 2024	624 896,17 €		208 298,72 €	208 298,72 €		
Report 2024	35 252,98 €		11 750,99 €	11 750,99 €	11 750,99 €	
Affecté 2025	705 551,20 €		235 183,73 €	235 183,73 €	235 183,73 €	
Copie privée/Copie France						
Affecté 2025	200 048,19 €		66 682,73 €	66 682,73 €	66 682,73 €	
Réserve prescrite copie privée						
Report 2025	7 979,05			2 659,68 €	2 659,68 €	2 659,68 €
Affecté 2026	615 577,16 €			205 192,39 €	205 192,39 €	205 192,39 €
Copie privée/Copie France						
Affecté 2026	37 178,51 €			12 392,84 €	12 392,84 €	12 392,84 €
Sommes prescrite copie privée						
TOTAL	1 073 658,42 €	884 084,21 €	855 729,05 €	776 333,89 €	533 862,36 €	220 244,91 €

2°/ AIDES ACCORDÉES AUX ACTIONS CULTURELLES EN 2025

2°A – LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE ACCORDÉE
FIPADOC	Doc à la page ! adaptation livre / cinéma	6 000,00 €
PEN CLUB	Rencontres interprofessionnelles	3 000,00 €
FÉDÉRATION DES ÉDITEURS INDÉPENDANTS	Assises nationales de l'édition indépendante	5 000,00 €
SCELF - SOCIÉTÉ CIVILE DES ÉDITEURS DE LANGUE FRANÇAISE	Les Rencontres de l'audiovisuel - adaptation livre / audiovisuel	8 000,00 €
	Shoot the book! Cannes - adaptation livre / cinéma	3 000,00 €
	Shoot the book! Séries Mania adaptation livre / série	3 000,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE	Aide à la professionnalisation - Voyage jeunes auteurs à la Foire de Bologne	9 000,00 €
	Colloque des 50 ans de la charte	2 400,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à voix haute CM1, CM2	30 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Promotion et diffusion de premiers romans, en France et à l'étranger	3 500,00 €
	EAC - Festival du premier roman de Chambéry et Semaine de la lecture	6 000,00 €
	Journée professionnelle du festival	2 000,00 €
LA PLUME DE PAON	Rencontres professionnelles	2 000,00 €
ATLAS - Asso. pour la promotion de la trad. littéraire	Ateliers de formation traducteurs	2 000,00 €
ELECTRE	Grand prix des bibliothèques LIVRES HEBDO	3 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX	Écriture de romans collectifs par des ados pour des ados	8 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public La BD est dans le Pré	2 000,00 €
PARIS LIVRES ÉVÉNEMENTS	Actions jeunes publics Festival du livre de Paris	70 000,00 €
	Favoriser les échanges professionnels Festival du livre de Paris	10 000,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Actions envers le jeune public	3 000,00 €
ESCALES LITTÉRAIRES BORDEAUX	Actions d'éducation artistique et culturelle Festival	2 000,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome - EAC, attractions littéraires itinérantes	5 000,00 €
ART SIGN	Sourdland fête le livre	4 000,00 €
FONTAINE O LIVRES	Tour d'Europe de l'édition indépendante	3 000,00 €
SNE - SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION	Les nouvelles Assises du livre et de l'édition	5 000,00 €
	BD en classe	3 000,00 €
	Prix Vendredi : promotion œuvres et auteurs francophones	2 000,00 €
EDRLAB	Digital publishing summit Europe	2 000,00 €
IMPRESSIONS D'EUROPE	Actions envers les scolaires	2 500,00 €
FERRAILLE PRODUCTION	Formula Bula - formation des professionnels de la BD	3 000,00 €
L'HISTOIRE A VENIR (Théâtre Garonne)	Festival L'Histoire à venir - actions envers les publics jeunes et éloignés de la lecture	2 000,00 €
BIEF / FRANCE LIVRE	Paris Book Market 2025	10 000,00 €
KAMISHIBAI	Actions jeunes publics festival	2 000,00 €
Festival ÉCOUTE & GOÛTE	Volet scolaire et jeune public du festival	1 500,00 €
LYON BD ORGANISATION	Journée professionnelle festival	2 000,00 €
	Rayonnement international des œuvres	2 000,00 €
	EAC festival et mois de la BD (60% livre)	3 000,00 €

2^o/ AIDES ACCORDÉES AUX ACTIONS CULTURELLES EN 2025

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

(suite)

AILF - Asso. internationale des libraires francophones	Professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre	3 000,00 €
	Promotion de la littérature francophone	1 500,00 €
ENSSIB	Biennale du numérique	1 000,00 €
GRIBOUILLIS	Rencontres professionnelles Festival BD	2 250,00 €
AETI - Asso. des éditeurs de Tahiti et des îles	Programme jeunesse Salon Lire en Polynésie	4 000,00 €
	Le Livre partout et pour tous	2 000,00 €
POLYCOPIES	Moments professionnels du salon	1 500,00 €
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	Sensibilisation littérature jeunesse en milieu pénitentiaire	1 500,00 €
FESTIVAL DU LIVRE ET DE LA PRESSE D'ÉCOLOGIE	Prix du livre jeunesse écolo	1 500,00 €
COLLECTIF JOB	EAC Rencontres du papier et du livre	750,00 €
MOULIN BOISSARD	Médiation BD en milieu rural	2 800,00 €
LE BAL - LA FABRIQUE DU REGARD	Take over, les jeunes prennent la parole (50% livre)	5 300,00 €
UN ARTISTE A L'ÉCOLE	Intervention d'écrivains et de journalistes dans les écoles (66 % livre)	5 300,00 €
TOTAL		267 300 €

2^oB – LE SECTEUR DE LA PRESSE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE ACCORDÉE
LE LIVRE À METZ	Actions jeunes publics Festival	3 500,00 €
FESTIVAL INTERNAT. QUAIS DU POLAR LYON	Classe reporters	2 000,00 €
SPPRO - Syndicat de la presse professionnelle	Victoire des médias d'information professionnelle	17 200,00 €
REPORTERS SANS FRONTIÈRES	Fonds d'assistance pour journalistes et médias menacés	65 000,00 €
	Formation et renforcement du réseau RSF	50 000,00 €
	Journalism Trust Initiative	40 000,00 €
JETS D'ENCRE	Festival Espresso, Coquille, Kaleido'scoop	13 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Concours européen des Jeunes reporters d'espairs	15 000,00 €
	Professionnalisation des journalistes	9 500,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Actions EMI dans la région	6 000,00 €
	Soutien aux journalistes locaux	8 000,00 €
PRESS CLUB DE FRANCE	Formation et soutien des journalistes	6 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises internationales du journalisme de Tours	40 000,00 €
	Assises européennes du journalisme (aide reportée sur Marseille)	30 000,00 €
	Assises méditerranéennes du journalisme de Marseille	30 000,00 €
TOUT ATOUT	Chemin de fer - formation aux métiers du journalisme	5 000,00 €
MUSÉE DE L'INFO ET DE LA PRESSE - MUSIP	Programme de débats et d'échanges	20 000,00 €
	Création du programme et des expositions	31 666,00 €
	Actions de programmation EMI	8 334,00 €

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

MAIRIE DE BAYEUX	Prix Bayeux des reporters de guerre - éducation aux médias	12 500,00 €
	Prix Bayeux des reporters de guerre - volet professionnel	17 000,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival Internat. du Journalisme : transmission des compétences,	800,00 €
	Festival Internat. du Journalisme : éducation aux médias,	2 700,00 €
	Festival. Internat. du Journalisme : participation des journalistes	11 000,00 €
LE MONDE, NOUVEL OBS, TELERAMA	Festival MOT pour Mots - Actions jeune public	5 000,00 €
CDJM - Conseil de déontologie et de médiation journalistique	Actions de défense des professionnels de la presse	10 000,00 €
SNPAR - Syndicat national de la presse agricole et rurale	Congrès annuel	6 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE Bretagne	EMI jeunes publics locaux	3 250,00 €
	Soutien aux journalistes locaux	8 300,00 €
SPIIL - Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne	Journée de la presse indépendante	3 000,00 €
FAKE OFF	Ateliers EMI jeunes publics	37 000,00 €
APIG - Alliance de la Presse d'Information Générale	50e congrès de la presse hebdomadaire	16 000,00 €
	Les Rencontres de l'information générale	14 000,00 €
LIVE STORIES	Live Magazine : éducation aux médias	45 000,00 €
CLPJ93 - Centre de Promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis	Éducation aux médias jeunesse : espace dédié pendant le Salon, rencontres thématiques tout au long de l'année	50 000,00 €
PRIX ALBERT LONDRES	Prix Albert Londres et EMI	40 000,00 €
CARTOONING FOR PEACE	Soutien aux dessinateurs menacés	5 000,00 €
	Festival international de la caricature Mexico	5 000,00 €
LES SURLIGNEURS	Débats 'Un chercheur en salle de rédaction'	5 000,00 €
ÇA PRESSE	Création de journaux scolaires	4 800,00 €
L'ÉPICERIE SÉQUENTIELLE	Actions EMI publics éloignés de l'information	1 800,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Grand prix éditorial du SPEPS	12 000,00 €
CAIRN	Promotion et traduction de revues de sciences humaines et sociales	95 000,00 €
LA CHANCE POUR LA DIVERSITÉ DANS LES MÉDIAS	Actions EMI jeunes publics et publics éloignés de l'information	18 000,00 €
	Formation des journalistes	9 400,00 €
LYON BD ORGANISATION	EMI festival (40% presse)	2 000,00 €
LE BAL - LA FABRIQUE DU REGARD	Take over, les jeunes prennent la parole (50% presse)	5 300,00 €
UN ARTISTE À L'ÉCOLE	Interventions d'écrivains et de journalistes dans les écoles (33% presse)	2 700,00 €
TOTAL		847 750,00 €

3°/ AIDES VERSÉES AUX ACTIONS CULTURELLES EN 2025

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

3°A – LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE VERSÉE
FIPADOC	Doc à la page ! adaptation livre / cinéma	6 000,00 €
LE PEN CLUB FRANCAIS	Rencontres interprofessionnelles	3 000,00 €
FÉDÉRATION DES ÉDITIONS INDÉPENDANTES	Assises nationales de l'édition indépendante	5 000,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à voix haute CM1, CM2	30 000,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS de JEUNESSE	Aide à la professionnalisation - Voyage jeunes auteurs à la Foire de Bologne Colloque Les 50 ans de la Charte	9 000,00 € 2 400,00 €
PARIS LIVRES ÉVÉNEMENTS	Actions jeunes publics Festival du livre de Paris Favoriser les échanges professionnels lors du Festival	70 000,00 € 10 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX LECTURES PLURIELLES	Écriture de romans collectifs par des ados pour des ados Promotion et diffusion de premiers romans, en France et à l'étranger EAC - Festival du 1 ^{er} roman de Chambéry et Semaine de la lecture Journée professionnelle du festival	8 000,00 € 3 500,00 € 6 000,00 € 2 000,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Actions envers le jeune public	3 000,00 €
SCSELF - Société Civile des Éditeurs de Langue Française	Les Rencontres de l'audiovisuel - adaptation livre / audiovisuel Shoot the book! Cannes - adaptation livre / cinéma Shoot the book! Séries Mania adaptation livre / série	8 000,00 € 3 000,00 € 3 000,00 €
ART SIGN	Sourdland fête le livre	4 000,00 €
ERDLAB	Digital Publishing Summit Europe	2 000,00 €
KAMISHIBAI	Actions envers le jeune public	2 000,00 €
LE BAL, La fabrique du regard	Take over, les jeunes prennent la parole (50 % livre)	5 300,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome - Attraction littéraire itinérante pour le jeune public	5 000,00 €
ELECTRE	Grand prix des bibliothèques Livres hebdo	3 000,00 €
FONTAINE O LIVRES	Tour d'Europe de l'édition indépendante	3 000,00 €
LA PLUME DE PAON	Rencontres professionnelles	2 000,00 €
ATLAS - Asso. pour la promotion de la trad. littéraire	Ateliers de formation traducteurs	2 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public La BD est dans le Pré	2 000,00 €
UN ARTISTE À L'ÉCOLE	Intervention d'écrivains et de journalistes dans les écoles (66 % livre)	5 280,00 €
BIEF / FRANCE LIVRE	Paris Book Market 2025	10 000,00 €
ESCALES LITTÉRAIRES Bordeaux	Actions d'éducation artistique et culturelle Festival	2 000,00 €
LYON BD	EAC festival et mois de la BD (60% livre), Journée professionnelle du festival, Rayonnement international des œuvres	3 000,00 € 2 000,00 € 2 000,00 €
IMPRESSION D'EUROPE	Actions envers les scolaires	2 500,00 €
FERRAILLE Production	Formula Bula - formation des professionnels de la BD	3 000,00 €
L'HISTOIRE A VENIR (Théâtre Garonne)	Festival L'Histoire à venir - actions envers les publics jeunes et éloignés de la lecture	2 000,00 €
SNE - Syndicat National de l'édition	Les nouvelles Assises du livre et de l'édition, BD en classe, Prix Vendredi : promotion œuvres et auteurs francophones	5 000,00 € 3 000,00 € 2 000,00 €
Festival ÉCOUTE & GOÛTE	Volet scolaire et jeune public du festival	1 500,00 €
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	Sensibilisation littérature jeunesse en milieu pénitentiaire	1 500,00 €
FESTIVAL GRIBOULLIS	Rencontres professionnelles Festival BD	2 250,00 €
POLYCOPIES	Moments professionnels du Salon	1 500,00 €
AETI - Assoc. des éditeurs de Tahiti et des îles	Programme jeunesse Salon Lire en Polynésie Le livre partout et pour tous	4 000,00 € 2 000,00 €
AILF - Asso internationale des libraires francophones	Professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre, Promotion de la littérature francophone	3 000,00 € 1 500,00 €
COLLECTIF JOB	EAC Rencontres du papier et du livre	750,00 €
MOULIN BOISSARD	Médiation BD en milieu rural	2 800,00 €
TOTAL		264 780,00 €

OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION

3^oB – LE SECTEUR DE LA PRESSE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE VERSÉE
PRIX ALBERT LONDRES	Prix, bourses et éducation aux médias	38 000,00 €
JETS D'ENCRE	Festival Expresso, Coquille, Kaleido'scoop	13 000,00 €
LE CLUB FRANÇAIS DE LA PRESSE	Formation et soutien des journalistes	6 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises internationales du journalisme de Tours, Assises européennes du journalisme (reportées sur Assises méditerranéennes), Assises méditerranéennes du journalisme de Marseille	40 000,00 € 30 000,00 € 30 000,00 €
LE LIVRE à METZ	Actions envers le jeune public Festival	3 500,00 €
CLUB DE LA PRESSE Hauts de France	Actions EMI dans la région, Soutien aux journalistes locaux	6 000,00 € 8 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIÈRES	Fonds d'assistance pour journalistes et médias menacés, Formation et renforcement du réseau RSF, Journalism Trust Initiative	65 000,00 € 50 000,00 € 40 000,00 €
LE BAL, LA FABRIQUE DU REGARD	Take over, les jeunes prennent la parole (50 % presse)	5 300,00 €
SNPAR - Syndicat national de la presse agricole et rurale	Congrès annuel 2025	6 000,00 €
SPIIL - Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne	Journée de la presse indépendante	3 000,00 €
FAKE OFF	Ateliers EMI jeunes publics	37 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE Bretagne	EMI jeunes publics locaux Soutien aux journalistes locaux	3 250,00 € 8 300,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival Internat. du Journalisme : transmission des compétences, Festival Internat. du Journalisme : éducation aux médias, Fest. Internat. du Journalisme : participation des journalistes	800,00 € 2 700,00 € 11 000,00 €
FESTIVAL INTERNAT. QUAIS DU POLAR LYON	Classe reporters	2 000,00 €
TOUT ATOUT	Chemin de fer - formation aux métiers du journalisme	5 000,00 €
SPPRO - Syndicat de la presse professionnelle	Victoire Des Médias d'information professionnelle	17 200,00 €
UN ARTISTE À L'ÉCOLE	Intervention d'écrivains et de journalistes dans les écoles (33 % presse)	2 720,00 €
LYON BD ORGANISATION	EMI festival (40% presse)	2 000,00 €
LE MONDE - LE NOUVEL OBS - TÉLÉRAMA	Festival MOT pour Mots - Actions jeune public	5 000,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Prix Bayeux des reporters de guerre - éducation aux médias, Prix Bayeux des reporters de guerre - volet professionnel	12 500,00 € 17 000,00 €
CDJM - Conseil de déontologie journalistique et de médiation	Actions de défense des professionnels de la presse	10 000,00 €
L'ALLIANCE DE LA PRESSE D'INFORMATION GÉNÉRALE	50 ^e Congrès de la Presse hebdomadaire régionale, Les Rencontres de l'information générale	16 000,00 € 14 000,00 €
REPORTERS D'ESPOIRS	Concours européen des Jeunes Reporters d'Espoirs, Professionalisation des journalistes	15 000,00 € 9 500,00 €
L'ÉPICERIE SÉQUENTIELLE	Actions EMI publics éloignés de l'information	1 800,00 €
LES SURLIGNEURS	Débats 'Un chercheur en salle de rédac'	5 000,00 €
CLPJ93 - Centre de Promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis	Éducation aux médias jeunesse : espace dédié pendant le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, rencontres thématiques tout au long de l'année	50 000,00 €
PRIX ALBERT LONDRES	Prix Albert Londres et EMI	40 000,00 €
LIVE STORIES	Live Magazine : éducation aux médias	45 000,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Grand prix éditorial du SPEPS	12 000,00 €
CARTOONING FOR PEACE	Soutien aux dessinateurs menacés, Festival international de la caricature Mexico	5 000,00 € 5 000,00 €
ÇA PRESSE	Création de journaux scolaires	4 800,00 €
CAIRN	Promotion et traduction de revues de sciences humaines et sociales	95 000,00 €
TOTAL		798 370,00 €



LES ACTIONS CULTURELLES EN 2025

fipadoc / pen club / fédération des éditeurs indépendants / scelf / la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse / les petits champions de la lecture / lectures plurielles / la plume de paon / atlas / electre - livres hebdo / réparer le langage, je peux / kit culture / festival du livre de paris / prix du jeune écrivain / escales du livre / plateforme culture / art sign / fontaine o livres / le livre à metz / festival international quais du polar lyon / sopro / reporters sans frontières / jets d'encre / reporters d'espoirs / club de la presse hauts-de-france / press club de france / journalisme et citoyenneté / tout atout / musée de l'info et de la presse / syndicat national de l'édition / edrlab / impressions d'europe / ferraille production / l'histoire à venir / france livre / kamishibai / écoute et goûte / lyon bd organisation / le bal - la fabrique du regard / un artiste à l'école / prix bayeux des reporters de guerre / journalistes en festival / mot pour mots / conseil de déontologie et de médiation journalistique / snpar / club de la presse bretagne / spiil - syndicat de la presse indépendante d'information en ligne / fake off / alliance de la presse d'information générale - apig / ailf / enssib / gribouillis / aeti - association des éditeurs de tahiti et des îles / polycopies / la petite bibliothèque ronde / festival du livre et de la presse d'écologie / live stories / salon du livre et de la presse jeunesse en seine-saint-denis / prix albert londres / cartooning for peace / les surligneurs / ça presse / l'épicerie séquentielle / collectif job / speps - syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé / cairn / la chance / moulin boissard



TOUTE L'ÉQUIPE DU CFC À VOTRE SERVICE



Sabine MADELEINE
DIRECTRICE GÉNÉRALE

RESSOURCES HUMAINES



Albert NETH
Directeur Ressources Humaines
Environnement de travail
et Contrôle interne



Lona MELIS
Assistante de Direction
& Office Manager

DIRECTION ADMINISTRATION ET COMPTABLE



Fabrice CHOPLIN
Directeur
Lynda BENYAHIAOUI
Responsable comptable
Yves TORDJEMAN
Responsable comptabilité clients
Beatrice QUERO
Assistante comptable
Kenza ABID
Assistante comptable (alternante)

DIRECTION JURIDIQUE



Christophe DOUMANDJI
Responsable du service
Élise GARRY
Chargée de contrôle Senior
Sarah HELOU
Chargée de contrôle
Max BOIRE
Chargé de contrôle

SERVICE CONTRÔLE



Sandra CHASTANET
Directrice
Aurélie COURTOISIER
Responsable des relations ayants droit
Élise BOEUF
Chargée de relations ayants droit

DIRECTION AYANTS DROIT ET AFFAIRES INTERNATIONALES



Anouk MARIENNEAU
Directrice
Sarah KAUKIAS
Chargée de mission
Antoine CLAUSS
Chargé de projet comm. & actions culturelles
Elise KAMM
Chargée de communication multimédia

DIRECTION COMMUNICATION & ACTIONS CULTURELLES



Sébastien QUINTARD
Directeur
Frantz ZELIE
Responsable informatique
Guillaume GALLAS
Chargé de suivi opérationnel
Nicolas GILBERT
Chef de projet technique senior
Sébastien BARREZ
Ingénieur Développement
Oscar PIMPAUD
Ingénieur Infrastructure et Sécurité (alternant)
Rabia ZEROUALI
Technicienne Support Informatique (alternante)

DIRECTION SYSTÈME D'INFORMATION



**DIRECTION
RÉPARTITION**



Catherine MICHEL
Directrice
Kelvin BONNAUD
Chargé de mission
Florian MOREAU
Chargé de mission
Camille BOUR
Chargée de mission
Feyza CAYLAK
Assistante gestion administrative (alternante)

**DIRECTION
LICENCES
PÉDAGOGIQUES**



Katia LABAYLE
Directrice
Hervé BORG
Directeur adjoint
Barthélémy PAYEN
Responsable des relations universités
Jérémy CAMPAGNE
Responsable de clientèle
Judicaël MAGUERES
Responsable de clientèle
Anne-Marie LANZA
Resp. de clientèle et des relations écoles
Marianne BIANCHI
Chargée de clientèle
Berthe KOUPELLE
Responsable de clientèle
Sidonie VANNOORENBERGHE
Responsable de clientèle
Christelle PISTIEN
Gestionnaire de contrats

**DIRECTION
DÉVELOPPEMENT
MARCHÉS NUMÉRIQUES**



Guillaume CRISAFULLI
Directeur

**DIRECTION
LICENCES
& BUSINESS**



Frédérique JOHNSON
Directrice
Frédéric BESSON
Directeur adjoint
René-Patrice ITOUA
Directeur conseil
Carole GABRIEL-JULLIEN
Directrice conseil
Laurence VINCENT-LINDER
Directrice conseil
Jérôme CRÉNEAU
Responsable conseil et développement
Damien GIORDANO
Responsable conseil et développement
Odette MONTEIRO
Responsable gestion de contrat
Justine SADRE
Chargée de gestion contrat
Alexandre SEDJERARI
Responsable ADV Service clients
Lorraine BRIOT
Chargée de relation client
Noëlla NZAZI
Chargée de relation client
Ashley DUDOUE
Chef de projet marketing
Rosa ABI
Chef de projet digital

ANNEXE ÉTATS FINANCIERS

ART. R.321-14, II ALINÉA 1

CFC

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 81 411 412 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat comptable nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels notamment du règlement 2022-06.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, la Société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Dans le cas où des reclassements sont opérés, le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément dans l'annexe.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Règles et méthodes comptables

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations Incorporelles	2 222 953	-	543 888	-	323 700	2 443 141
Total Immobilisations Incorporelles (I)	2 222 953	-	543 888	-	323 700	2 443 141
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	589 918	-	-	-	-	589 918
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	283 436	-	40 718	-	-	324 154
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	873 354	-	40 718	-	-	914 072
Total Général (I + II)	3 096 307	-	584 606	-	323 700	3 357 213

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	150	-	-	-	-	150
Prêts & Autres Immobilisations financières	170 065	-	2 718	-	-	172 784
Total Général	170 215	-	2 718	-	-	172 934

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	589 170	594 369	323 700	859 839
Corporelles	178 309	106 792		285 102
TOTAL	767 479	701 162	323 700	1 144 940

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et site internet	Linéaire	3 à 5 ans
Plateformes dématérialisées	Linéaire	5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciations :

Dépréciation Actif Circulant	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	2 644 166
Autres Produits	Facture à Établir	38 902
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	23 460
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		2 706 528

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		172 784	-	172 784
Clients douteux ou litigieux		2 629 706	2 629 706	-
Autres créances clients		5 029 213	5 029 213	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		7 513	7 513	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 496 505	2 496 505	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		72 089	72 089	-
Charges constatées d'avance		313 721	313 721	-
Totaux		10 721 530	10 548 746	172 783

Evaluation des créances :

Créances douteuses

Les créances douteuses au 31/12/2025 s'élèvent à 2 630 K€ TTC, soit 2 392 K€ HT. Elles sont constituées de créances sur les co-contractants.

Ces créances ne font pas l'objet de dépréciation, elles sont quasiment couvertes par un passif équivalent pour le montant hors taxes en "Autres dettes" (redevances impayées à répartir), et pour le montant de la TVA en "Dettes fiscales".

PASSIF

Capitaux propres :

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	64 320			160	64 160
Réserve légale	-				-
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	84 180				84 180
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	-				-

Le capital est composé de 401 parts sociales de 160 € de valeur nominale.

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	402 451	-	2 734	399 717
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	238 000	-	48 000	190 000
TOTAUX	640 451	-	50 734	589 717

Les engagements de retraite de 400 K€ ont été déterminés en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires en fin de carrière (recommandation CNC n° 2003-R-01).

Les autres provisions pour risques et charges comprennent une provision pour risque prud'hommal né au cours de l'exercice 2023 pour 190 000 euros.

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	217	217	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	20 767 937	20 767 937	-	-
Personnel et comptes rattachés	527 648	527 648	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	412 341	412 341	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	723 601	723 601	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	80 425	80 425	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	58 161 187	58 161 187	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	80 673 356	80 673 356	-	-

Evaluation des dettes :

Fournisseurs et comptes rattachés

Parmi les dettes fournisseurs figurent les dettes vis à vis des "ayants droits", dettes arrêtées après répartition :

Dettes aux ayants droits correspondant aux montants factures reçues TTC	111 K€
Dettes aux ayants droits après répartition, comptabilisées hors taxes correspondant aux factures à recevoir des ayants droits sur relevés adressés par le CFC	11 875 K€
Dettes aux ayants droits comptabilisées hors taxes correspondant aux montants bloqués et non distribués	8 448 K€
Total des dettes vis à vis des ayants droits	20 434 K€

Autres dettes

Les autres dettes se composent principalement des dettes aux ayants droits avant répartition pour leur montant HT, à savoir :

Redevances perçues distribuables en 2026	52 624 K€
Redevances facturées et impayées (exercices 2016 à 2025)	2 362 K€
Redevances de plus de 10 ans dont les destinataires n'ont pu être identifiés, à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	816 K€
Quote-part de 25% provenant de la rémunération pour copie privée à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	1 458 K€
Autres redevances non mises en répartition	900 K€

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	268 973
	Charges sociales	113 488
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	217
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	62 081
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	258 675
	Organismes Sociaux	116 661
	Autres charges fiscales	58 736
Divers	-	
Total		878 831

Engagements financiers :

Engagements donnés	Montant
Garantie bancaire sur première demande donnée au bailleur	210 380

Engagements reçus	Montant
Garantie sur première demande donnée par la banque	210 380

AFFECTATION DES DROITS AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ART 131-2

Nature des rémunérations	Droits restant à répartir au 31 décembre 2024 (1)	Perceptions de l'exercice 2025 (2)	Prélèvements pour la gestion en 2025 (3)	Montants affectés (art. L324-17) (4)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles (5)	Montants répartis aux ayants droit* (6)	Droits restant à répartir au 31 décembre 2025 (7) = (1+2) - (3+4+5+6)
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droit	21 766 847 €	33 207 838 €	4 709 148 €			29 326 152 €	20 939 384 €
Art. L.122-10	31 556 584 €	32 850 333 €	2 396 061 €	288 922 €		29 726 731 €	31 995 203 €
Art. L.311-1 Copie privée Part Editeurs de Presse	2 647 074 €	2 462 309 €	55 402 €	652 756 €		1 996 710 €	2 404 515 €
Total	55 970 505 €	68 520 479 €	7 160 611 €	941 678 €	0 €	61 049 593 €	55 339 102 €

* Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ART 131 - 3

Art.131-3	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	20 376 104	2025
	85 634	2024
	109 791	2023
	51 926	2022
	52 056	2021
	Antérieur à 2021	263 876
sous total 1	20 939 387	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	30 454 272	2025
	588 261	2024
	-967 454	2023
	184 336	2022
	140 608	2021
	Antérieur à 2021	956 254
Sous total 2	31 356 276	
En application de l'Article L,311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)	1 791 330	2025
	99 627	2024
	90 535	2023
	109 027	2022
	110 706	2021
	Antérieur à 2021	203 291
Sous total 3	2 404 515	
TOTAL 1+2+3	54 700 178	

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ART 131 - 4

Art.131-4	sommes réparties mais non encore versées	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	3 027 696	2025
	1 303 713	2024
	86 014	2023
	27 938	2022
	50 160	2021
Droits antérieurs à 2021	224 990	
Sous total 1	4 720 512	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	4 074 924	2024
	2 193 408	2023
	983 300	2022
	777 052	2021
Droits antérieurs à 2021	3 813 105	
Sous total 2	11 841 790	
En application de l'Article L,311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)		
	230 219	2024
	53 433	2023
	51 849	2022
	31 075	2021
Droits antérieurs à 2021	28 068	
Sous total 3	394 644	
TOTAL 1+2+3	16 956 946	

SOMMES VERSÉES AUX TITULAIRES DES DROITS - ART 131 - 5

Art.131-5	Sommes versées en 2025
	Montant
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits - Sous-Total 1	28 113 902
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	27 185 381
Sous-Total 2	27 185 381
En application de l'article L.311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)	1 532 484
Sous-Total 3	1 532 484
TOTAL 1+2+3	56 831 767

AFFECTATION DES SOMMES PRESCRITES AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ART 131 - 6

Art.131-6	Droits non affectés aux Ayants droit au 01/01/2025	Financement actions culturelles en 2025	Montants affectés (Art. L324-17)	Sommes à affecter aux actions culturelles au 31/12/2025
Reprographie	792 143 €	264 780 €	288 922 €	816 285 €
Copie privée	1 603 841 €	798 370 €	652 756 €	1 458 227 €
Total	2 395 984 €	1 063 150 €	941 678 €	2 274 512 €

TABLEAU DE FINANCEMENT 2025

I. EMPLOIS ET RESSOURCES

Emplois	Exercice N	Ressources	Exercice N
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	Capacité d'autofinancement de l'exercice	650 428
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:	
Immobilisations incorporelles	543 888	Cessions d'immobilisations :	
Immobilisations corporelles	40 718	- incorporelles	0
Immobilisations financières	2 718	- corporelles	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)	160	Augmentation des capitaux propres:	
Remboursements de dettes financières (b)		Augmentation de capital ou apports	
		Augmentation des autres capitaux propres	0
		Augmentation des dettes financières (b) (c)	
Total des emplois	587 484	Total des ressources	650 428
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	62 945	Variation du fonds de roulement net global (emploi nette)	

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice.

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

(c) Hors primes de remboursement des obligations.

II. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2025		
	Besoin 1	Dégagement 2	Solde 2-1
Variation "Exploitation":			
Variation des actifs d'exploitation :			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	332 031		
Variation des dettes d'exploitation :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
redevances à payer		84 836	
Dettes Fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		1 673 838	
Dettes Fiscales et Sociales		14 269	
Totaux	332 031	1 772 943	
A. Variation nette "Exploitation" (c)			-1 440 912
Variation "Hors exploitation" :			
Variation des autres débiteurs (a) (d)			
Variation des autres créditeurs (b)			
Totaux	0	0	
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			0
Total A + B:			-1 440 912
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			
ou			
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			+
Variation "Trésorerie"			
Variation des disponibilités	1 503 740		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	117		
Totaux	1 503 857	0	
C. Variation nette "Trésorerie" (c)			1 503 857
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
(Total A + B + C) :			
Emploi net			-
ou			
Ressource nette			+62 945

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

0

(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

0

(c) Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

0

(d) Y compris valeurs mobilières de placement.

Nota. - Cette partie II du tableau peut être adaptée au système de base.

Dans ce cas, les variations portent sur l'ensemble des éléments; aucune distinction n'est faite entre exploitation et hors exploitation.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2025 / CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

S.A.S SEGESTE - GROUPE OSE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112) - GREEN OUEST, 2 RUE GEORGES SAND
SAS AU CAPITAL DE 40 000 €
RCS VESAILLES 340 556 570 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 53 340 556 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025 / clos le 31 décembre 2025

Aux associés de la Société CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société **CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N°2016-07.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de transparence et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de transparence et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE
Signé par Jorge Da Cunha
Le 28 mai 2026

doc_6MzO
N° 017MKBOILQM00
Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE TRANSPARENCE

EXERCICE 2025 / clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R 321-14-IV du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations financières contenues dans le rapport de transparence annuel relatif à l'exercice clos **le 31 décembre 2025**.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les documents comptables de la société.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE

Signé par Jorge Da Cunha
Le 28 mai 2026

doc_6MzO
tr_wfMkBOILQM00

Jorge DA CUNHA

Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2025 / CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux associés de la Société CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention de financement - CAIRN INTERNATIONAL :

Nature et objet	Administrateur concerné	Modalités de la convention
Convention de financement conclue le 24 octobre 2025 avec la société CAIRN pour la poursuite des travaux de développement d'un portail international de publications permettant de favoriser le rayonnement des revues de sciences humaines et sociales de la langue française.	Monsieur Guillaume MONTEGUEDET administrateur du CFC et de CAIRN INTERNATIONAL	Votre société a accordé une aide à la société CAIRN INTERNATIONAL pour la période allant du 24 octobre 2025 au 31 décembre 2026. Ainsi, le montant versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élève à 95 000 euros.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE

Signé par Jorge Da Cunha
Le 28 mai 2026

doc_6MzO

tr_wfMkBOILQM00

Jorge DA CUNHA

Commissaire aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ACTION CULTURELLE

EXERCICE 2025 / clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle impose aux organismes de gestion collective d'utiliser, pour des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes :

- 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée,
- les redevances perçues, concernant notamment la reprographie, et la copie privée, que les sociétés n'ont pu répartir avant l'expiration du délai de cinq ans prévu à l'article L.324-16 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le bilan de l'action culturelle, tel qu'il ressort de la comptabilité du CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE, se présente ainsi pour l'exercice 2025 :

	(en €)
PERCEPTIONS ANTÉRIEURES À 2025 DISPONIBLES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	792 143
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	1 603 841
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2025 :	
Dans le secteur du livre et imputées sur les redevances de reprographie non réparties et prescrites	- 264 780
Dans le secteur de la presse et imputées sur le quart copie privée numérique (éditeurs de presse)	- 798 370
AFFECTATIONS À L'ACTION CULTURELLE EFFECTUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025 :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	288 922
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	615 577
Redevances de copie privée numérique non réparties et prescrites	37 179
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	816 285
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	1 458 227

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les documents comptables de la société, des informations contenues dans la partie du rapport de transparence établi par votre Comité, consacrée aux aides à la création 2025.

Saint-Germain-en-Laye, le 28 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE
Signé par Jorge Da Cunha
Le 28 mai 2026

doc_6Mz0
by:WJMB0ILOMQ0
Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes

CONTACT

DIRECTION AYANTS DROIT ET AFFAIRES INTERNATIONALES /
ayants-droit@cfcopies.com

DIRECTION COMMUNICATION ET ACTION CULTURELLE /
communication@cfcopies.com

CFC /
LE CENTORIAL
18, rue du 4 Septembre 75002 Paris

crédits photos

Photo Hervé Rony / © Benjamin Géminel, de l'agence Hans Lucas
Photo Sabine Madeleine / © Geraldine Aresteanu
Photo Marie-Anne FERRY-FALL / © Caroline Bleux
Photo Olivier BRILLANCEAU / © Pierre Ciot
Photo Guillaume MONTÉGUDET / © Hannah Assouline
Photo Lore VIALLE-TOURAILLE / © crédit Agence REA

© Istockphoto



SAVOIR
PARTAGER
LES
SAVOIRS

WWW.CFCOPIES.COM

CFC - 18 rue du 4 Septembre 75002 Paris